

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

REUNION PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Sébastien DEBROUX, Commissaire d'arrondissement a.i. et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 septembre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui est retenu par d'autres obligations professionnelles, il est suppléé aujourd'hui par Monsieur Sébastien DEBROUX, pour la première fois au sein de notre Assemblée, Commissaire d'arrondissement faisant fonction, bienvenue Sébastien. Je dois également excuser Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Madame MARECHAL, Monsieur DECERF.

M. DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ. – Mme SCHEEN sera absente et M. RASSAA aura du retard

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme MARECHAL comme vous l'avez signalé, M. NEUMANN et M. MAGNERY.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Vous avez signalé M. DECERF et Mme COLOMBINI qui est certainement entre Grâce-Hollogne et ici.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. CIALONE.- Mme DEFRANG-FIRKET comme vous l'avez dit.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Mme BASTIN aura du retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; l'ordre du jour des questions d'actualité relative aux inondations ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe que les modifications suivantes ont été apportées au sein des troisième et quatrième Commissions : Monsieur Didier NYSSSEN devient membre de la troisième Commission, à la place de Monsieur Alfred OSSEMANN et Monsieur Alfred OSSEMANN devient membre de la quatrième Commission, à la place de Monsieur Didier NYSSSEN.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2021.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Eloges funèbres de Messieurs Jean-François ISTASSE et Jean-Marie LEONARD, anciens membres du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Commissaire d'arrondissement faisant fonction, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Jean-François ISTASSE ainsi que de Monsieur Jean-Marie LEONARD, anciens Conseillers provinciaux.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Né à Uccle le 27 novembre 1950, Jean-François ISTASSE est décédé le 25 juillet dernier, à l'âge de 70 ans.

Représentant socialiste élu une première fois en 1987 par le District de Verviers, il aura été notre collègue durant 13 années.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Licencié en droit de l'Université de Liège en 1973, juriste de profession et maître en management public de l'École de Commerce Solvay, il sera successivement Chef de groupe pour le PS au Conseil communal, au Conseil provincial et au Parlement de la Communauté Française, toute sa vie aura été marquée par la politique.

En 2006, alors Sénateur, il démissionnera pour devenir Echevin de la Ville de Verviers en charge de la culture, des finances et du budget. Il est d'ailleurs considéré comme un des principaux acteurs du dossier emblématique de la restauration du Grand Théâtre de Verviers, symbole de la relance économique de sa ville par la culture.

Passionné d'Égypte ancienne et du Japon, il était connu pour le sens de l'humanité dont il a fait preuve tout au long de sa carrière politique.

Né à Flémalle-Grande le 14 juillet 1943, Jean-Marie LEONARD est décédé le 9 août dernier à l'âge de 78 ans.

Représentant du Parti socialiste, Jean-Marie LEONARD fût notre collègue de 1974 à 1981.

Militant syndical, Président de l'Union Socialiste Communale de Flémalle, il sera attaché auprès des cabinets ministériels de Jean Maurice DEHOUSSE et d'Yvan YLIEFF.

En 1971 il devient Echevin chargé de l'Enseignement de Flémalle, il le restera jusqu'en 1999. Député Wallon de 1990 à 2004, il deviendra le premier vice-président du Parlement de la communauté française en 1997.

Maîtrisant toutes les questions relatives au statut et au fonctionnement de l'enseignement, et, au vu de ses réalisations et de la longueur de son mandat, Jean-Marie Léonard incarnera véritablement l'enseignement officiel à Flémalle et au-delà : il consacra effectivement l'essentiel de son temps aux dossiers de l'enseignement en tant que Chef de groupe au sein du Conseil de la Communauté française.

Jean-Marie Léonard était le papa de notre ancien collègue, Laurent Léonard, auquel j'adresse une pensée particulière.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de leurs familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minutes de silence)

VI. Communication du Collège provincial concernant les actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour des questions d'actualité relatives aux inondations qui comporte dix-sept points :

Document 20-21/A28 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'organisation des Services de secours.

Document 20-21/A29 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aménagement du territoire.

Document 20-21/A30 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux zones de secours.

Document 20-21/A31 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux aides en termes d'énergie.

Document 20-21/A32 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la priorisation des investissements en matière d'infrastructures sportives.

Document 20-21/A33 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux aides aux clubs sportifs.

Document 20-21/A34 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'augmentation des cas COVID.

Document 20-21/A35 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'enseignement qualifiant.

Document 20-21/A36 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la gestion des cours d'eau de 2ème catégorie.

Document 20-21/A37 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la gestion des cours d'eau.

Document 20-21/A38 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'état et la stabilité des bâtiments.

Document 20-21/A39 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au patrimoine provincial.

Document 20-21/A40 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la contamination des maisons par les moisissures.

Document 20-21/A41 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la pollution des sols.

Document 20-21/A42 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la gestion participative des risques de catastrophes naturelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021**Document 20-21/A43 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux sociétés de logement et AIS.****Document 20-21/A44 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux plans de gestion de crise.**

Le Collège souhaite prendre la parole avant ou alors répondre aux questions ? Répondre aux questions.

Pour la première question référencée 20-21/A28, relative aux zones de secours, je donne la parole à M. Serge CAPPÀ. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire faisant fonction, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

En préambule à ma question, je crois que je m'associerai à l'ensemble des groupes du Conseil évidemment, pour avoir dans les circonstances que nous allons évoquer, une pensée particulière pour les victimes et les familles qui ont été touchées par les inondations.

Monsieur le Député-Président, au lendemain de l'élaboration du budget 2021, où nous évoquons les difficultés auxquelles l'Institution provinciale allait devoir faire face à l'échéance 2024, vous nous aviez annoncé que des discussions avec le Gouvernement Wallon étaient en cours afin de déterminer quel serait l'impact de cette nouvelle imposition et que vous nous en feriez rapport.

Etes-vous, à ce jour, à même de nous apporter des informations plus précises ?

D'autre part, les malheureux événements du 14 juillet qui ont marqué notre Province, ont démontré une réelle nécessité de reconcevoir l'organisation et la coordination de nos différents Services de secours.

Ne croyez-vous pas, qu'au-delà des travaux des différentes commissions mises en place et des enquêtes menées par la justice, une nouvelle vision de l'organisation de nos zones de secours s'impose aujourd'hui. Une vraie mutualisation et une bonne coordination des services semblent indispensables.

Pour ce faire, il nous paraît important de sensibiliser, dès à présent, nos différents représentants au niveau du Gouvernement Wallon et du Fédéral, afin d'adapter la législation concernant l'organisation des collèges et conseils de zones et ce, en fonction des nouvelles impositions financières.

Vu le rôle que l'on donne de plus en plus à notre institution, il nous semble aussi utile pour elle, d'investiguer dans nos pays voisins qui, depuis un certain temps ont compris et concrétisé la nécessité de mieux organiser leurs services de secours. Cela devrait se faire en associant tous les représentants de nos zones, qu'ils soient politiques et opérationnels ainsi également, que les services du Gouverneur.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nous vous remercions, Monsieur le Député-Président, de l'attention et de la réponse que vous apporterez à cette requête.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller,

Je laisse M. CAPPÀ rejoindre son banc, il a dû faire le grand tour. Et bien sûr que je m'associe à ses propos concernant les victimes de ce drame que sont les inondations que la région vient de vivre.

Monsieur le Conseiller, votre question, relative à notre reprise partielle des dotations communales aux zones de secours, ainsi qu'à l'organisation de ces zones, est d'une intense actualité et a retenu ma meilleure attention.

Oui, depuis l'élaboration de notre budget 2021, de nombreux éléments ont évolué dans ce dossier devenu existentiel pour l'institution provinciale.

Le dernier élément, sans doute le plus important, nous a été transmis ce 3 septembre par circulaire émanant de la Wallonie. Après de nombreux échanges et réunions avec l'ensemble des acteurs concernés, le Gouvernement a clarifié la trajectoire budgétaire liée à notre nouvelle implication financière dans les zones de secours.

Cette trajectoire est désormais définie en numéraire et non plus en pourcentage. C'est une étape importante qui était très attendue par les Provinces et oserais-je dire les autres provinces, jusqu'alors considérées comme simple contributrices, tributaires des décisions des zones et des communes.

Chaque Province wallonne sait désormais combien elle devra apporter annuellement à chaque zone jusqu'en 2024. Permettez-moi de souligner que la mobilisation des Provinces n'a pas été vaine.

En effet, les chiffres arrêtés en juillet 2020 nous conduisaient à devoir assumer en 2024 une dépense de près de 45 millions d'euros pour les 5 zones francophones, rappelons qu'il y a une problématique pour la 6ème.

Cette contribution est désormais fixée à 40 millions d'euros.

Ces montants nous réjouissent-ils pour autant ? Poser la question revient à y répondre... D'autant que l'ordre du jour de notre séance me permet également d'évoquer la question du financement de la zone de secours germanophone.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Comme vous le savez, la Province de Liège n'est pas contrainte de participer au financement de cette zone, et ce, en raison d'un transfert de compétences de la Région vers la Communauté germanophone en matière de tutelle communale.

La réforme actuelle des Provinces n'a donc pas d'implication sur les 9 communes germanophones.

Cependant, le Collège provincial s'est déjà exprimé et engagé à ce sujet à cette même tribune. Il entend traiter équitablement l'ensemble des citoyens et pouvoirs locaux de son territoire.

Dans ce cadre, le nouvel accord de coopération avec la Communauté germanophone, que nous vous proposons de voter ce jour, prévoit une reprise de financement de la zone 6 par la Province selon le même mécanisme que celui appliqué par la Wallonie aux 5 zones francophones de notre territoire.

Ces données définitives permettent aujourd'hui au Collège de poursuivre avec plus de précisions les travaux de réorganisation et d'économies entrepris pour faire face à ces dépenses nouvelles.

Un monitoring permanent de ces décisions doit être approfondi sans délai et nous permettra d'ajuster nos dépenses au mieux.

A ce titre, un travail considérable a été réalisé par les Services provinciaux, je tiens ici à les remercier et à leur réitérer notre engagement indéfectible à défendre leur Institution, notre Institution.

C'est ensemble que nous pourrons franchir cette réorganisation des Services provinciaux, ils nous ont démontré que nous pouvions compter sur eux, ils peuvent compter sur nous.

Monsieur le Conseiller, vous soulevez également la question de la coordination de nos zones de secours au lendemain des dramatiques inondations que notre région a subies en juillet dernier. Ce n'est pas au Président de zone honoraire que vous êtes que je vais apprendre la complexité de la législation en matière de sécurité civile dans notre état fédéral.

La nécessité d'une meilleure mutualisation est évidente, au-delà d'un simple aspect financier, on parle ici d'une efficacité opérationnelle.

La Province de Liège est la seule province wallonne à dénombrer 6 zones. Le Brabant et le Luxembourg en comptent 1 seule, Namur et le Hainaut 3. Seule la Province de Flandre Orientale en compte autant que nous.

Ceci étant, une mutualisation pertinente ne peut se concevoir qu'avec et à l'initiative des zones elles-mêmes. C'est ainsi que la réflexion que nous menions sur le développement et l'avenir de nos Cellules « Supracommunalité » et « Sécurité Civile » s'est précipitée suite aux inondations inédites traversées en juillet.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Et le 2 septembre dernier, le Collège a décidé de réorganiser ces Services sous un seul et même Département dénommé « Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes » notamment chargé de soutenir tous projets de mutualisation interzonale.

Vous savez qu'outre la reprise des dotations communales aux zones dont je viens de parler, depuis 5 ans, nous devons affecter 10% du fonds des provinces à la sécurité civile.

Demain, cette enveloppe soutiendra toutes initiatives zonales de nature : à harmoniser les fonctionnements zonaux, à favoriser une meilleure mutualisation.

Quant à votre proposition de sensibiliser nos interlocuteurs régionaux et fédéraux à notre représentation au sein des instances zonales...

Cela a évidemment été notre première préoccupation lorsqu'il s'est agi pour notre Institution d'assumer plus de 60% des dotations aux zones de secours d'ici 2024.

Si aujourd'hui la faculté de nous faire représenter dans les Collèges existe, elle n'est pas pour autant acquise.

La législation de 2007 nous confère un représentant au Conseil avec voix délibérative à hauteur de notre contribution financière pour les questions de budgets, modifications budgétaires et pour les comptes.

Rien n'est prévu pour le Collège de zone. A ce jour, l'autorité fédérale est restée sourde à cette demande, tout au plus la faculté actuelle de nous intégrer sera-t-elle rappelée aux zones.

Le rôle du Ministre wallon des pouvoirs locaux, mais aussi les débats qui peuvent survenir sur le sujet en commission des pouvoirs locaux, sont essentiels pour continuer à sensibiliser l'Autorité fédérale à cette question.

Dans l'attente, c'est donc de la bienveillance et de la bonne volonté des municipalistes que nous devons nous satisfaire. Parmi eux, nous pouvons compter sur celles et ceux qui, au sens large, défendent les pouvoirs locaux aussi constitués par les provinces, sur celles et ceux soucieux des finances publiques mais aussi et surtout de la sécurité de nos concitoyens.

Nous travaillons actuellement à l'actualisation d'un projet de convention entre chaque zone et la Province, visant notamment à régir notre représentation avec voix délibérative dans les instances zonales, Collège compris.

Enfin, à l'heure de reconcevoir l'organisation de nos zones, il peut en effet s'avérer pertinent de s'inspirer des modèles développés par nos voisins.

C'est en ce sens que le Bureau de notre Conseil travaille actuellement à l'organisation d'un voyage d'étude dans des territoires similaires au nôtre, permettant de cerner la méthode avec laquelle la sécurité civile s'est organisée, réorganisée, dans ces régions.

L'idée est de composer une délégation suffisamment complète, sans tomber dans l'excès

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

d'une délégation pléthorique, et composée de représentants politiques et opérationnels des zones, des communes et de notre Institution.

Si certains territoires français sont similaires à celui de la Province de Liège, la récente réorganisation de la sécurité civile au Grand-Duché du Luxembourg est également inspirante et mérite d'être étudiée.

Notre Bureau du Conseil reviendra donc dans les prochaines semaines avec une proposition en la matière. Connaissant votre engagement et votre implication dans son fonctionnement et ses travaux, je ne doute pas un instant de la qualité du déplacement qui sera proposé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la deuxième question référencée 20-21/A29, relative à l'aménagement du territoire, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale.

Je vais commencer par paraphraser Serge CAPPÀ et Luc GILLARD et bien évidemment dire que les pensées du Groupe CDH-CSP vont sincèrement aux sinistrés, les conséquences humaines, psychologiques et financières ont pour eux été dramatiques.

Deux, je salue les initiatives qui ont été prises dès le début de la catastrophe par la Province de Liège, c'est effectivement la note dont nous allons reparler au sein de ces discussions.

Trois, je continue de regretter, même s'il y a une discussion au sein du Bureau, qu'une séance spéciale, à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, n'a pas été mise en place sur le sujet, je pense que cela le valait bien.

J'en arrive à ma première question sur l'aménagement du territoire. Le Ministre wallon de l'aménagement du territoire a annoncé des propositions dès septembre car il faut repenser la reconstruction dans les zones inondables. La Province, aux côtés de LEM et de la SPI, n'a-t-elle pas un rôle à jouer par exemple en mandatant les bureaux d'étude qui ont produit nos deux schémas d'aménagement territoriaux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – M. le Président propose de regrouper les questions. Pour la troisième question référencée 20-21/A30, relative aux zones de secours, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, soyons efficaces.

En effet, je ne comprenais pas très bien pourquoi Serge CAPPÀ avait la possibilité de poser la question et moi je n'avais pas la possibilité de la poser en même temps. C'était à mon avis plus efficace pour le Député – Président de répondre.

J'avais une question sur les Zones de secours dans la même ligne avec quelques accents peut-être différents.

La Province a pris à bras le corps le financement des zones de secours comme le réclame la RW. Les projets dispatching, mutualisation et représentation dans les organes de gestion sont en route, on vient d'en parler. J'avais une question précise sur l'évaluation du matériel et un plan d'investissement post-inondations ? En posant la question à la Province de savoir quel serait son rôle exact dans cette évaluation.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, voilà qui est plus cohérent.

Et je rassure M. LEJEUNE ma réponse ne sera nullement identique et je l'espère ne sera pas redondante par rapport à celle faite à mon collègue Serge CAPPÀ.

Monsieur Le Conseiller, vos questions d'actualité relatives aux inondations des 14 et 15 juillet sont nombreuses, c'est bien légitime et cela traduit d'une part l'implication de votre Groupe au sein de notre assemblée, mais aussi et surtout, combien les ardents liégeois que nous sommes avons été touché par cette catastrophe d'une ampleur historique.

Permettez-moi de répondre plus précisément aux aspects évoqués en matière d'aménagement du territoire et de Zones de secours.

La Province de Liège a toujours travaillé à développer une action supracommunale pertinente pour l'ensemble du territoire, urbain et rural. Et dans ce cadre, comme vous le précisez, elle s'est dotée via Liège Europe Métropole d'un Schéma Provincial de Développement territorial.

Ce document résulte d'un long processus de co-construction entamé en 2014 avec les 84 communes de la Province. Il a pu se finaliser en 2019 et se décline en 5 axes de développement et de régénération du territoire : Transition écologique et énergétique ; Urbanisme bas-carbone ; Régénération au service du développement économique ; Mobilité durable et Offre touristique.

Ce Schéma, tourné vers l'horizon 2040, se veut être une réponse aux défis énergétiques, écologiques, climatiques, sociaux... de plus en plus prégnants en témoignent nos débats de ce jour, en proposant des ambitions claires pour l'avenir provincial. C'est à la fois un guide d'accompagnement au changement, avec des propositions de projets concrets à engager dans

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

les territoires, et un témoin des ambitions et priorités concertées avec les acteurs du territoire liégeois.

A ce jour, il a été approuvé par 73 communes, une seule l'a refusé, je vous laisse deviner laquelle, et nous sommes en attente de la réponse des dix dernières.

En se dotant d'un tel Schéma, les élus de la Province de Liège ont choisi collectivement de s'engager dans une démarche stratégique à la hauteur de la dynamique supracommunale insufflée sur leur territoire depuis quelques années.

Mais le paysage institutionnel de notre Pays est complexe, et les commissions parlementaires en cours sur la gestion des inondations ne manqueront pas, je l'espère, de démontrer une nécessaire simplification, notamment en matière de sécurité civile.

Quoi qu'il en soit, les Provinces doivent travailler avec cet actuel paysage institutionnel.

Outre la gestion de la crise sanitaire et les inondations, les Provinces wallonnes doivent accuser une restructuration importante qui leur est imposée par la Wallonie et dont les conséquences financières viennent tout juste de nous être précisées comme je le disais précédemment.

Aussi, la Déclaration de politique régionale ayant conduit à cette réforme et notre reprise partielle et progressive des dotations communales aux zones de secours est très claire, je cite : « ... Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces. »

Monsieur le Conseiller, notre volonté n'était pas, et n'est pas, d'abandonner les communes dans le travail pertinent mené jusqu'alors ensemble.

Mais, la compétence d'aménagement du territoire n'est pas une compétence provinciale, et la volonté de notre Tutelle que je viens de rappeler est très claire.

Et puis surtout, les moyens financiers que notre Institution doit désormais concentrer dans la reprise partielle de ces dotations aux zones de secours rendra structurellement impossible à court terme le développement et la poursuite de politiques supracommunales.

Dès-lors, la Province doit dès aujourd'hui rester complémentaire à tout autre niveau de pouvoir, mais dans la mesure de ses nouveaux moyens.

La complémentarité que j'évoque nous conduit évidemment à sensibiliser les acteurs économiques aux côtés desquels nous sommes impliqués, je pense notamment à la SPI et à Enodia, et à soutenir le travail colossal entrepris sans délai par Mesdames Marique et Delcourt au sein du Commissariat à la reconstruction.

Comme cela vous a été précisé dans la synthèse des principales actions menées par nos Services au lendemain des inondations, en matière d'aménagement du territoire, nous avons pu

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

soutenir les communes concernées notamment via : l'accompagnement par un ingénieur en stabilité en vue d'aider à l'adoption par celles-ci d'arrêtés ordonnant la destruction d'immeubles ou d'infrastructures ; des missions de conseil menées par nos architectes dans le cadre d'une première estimation des coûts de réparation/reconstruction des infrastructures publiques sinistrées : bâtiments, voiries et ouvrages d'art ; la réalisation d'un état sanitaire des bâtiments publics et des voiries communales dans le cadre de l'intervention des assurances, des interventions sur les cours d'eau de 2ème catégorie qui reste à ce stade l'une de nos compétences légales ; lors de la phase aigüe de la crise, déblaiement des embâcles à l'intervention d'entreprises spécialisées désignées via marchés publics et soutenues, vu l'urgence, par du personnel et du matériel provincial. L'objectif était d'assurer l'écoulement des eaux ; en phase de consolidation, rétablissement des ruisseaux qui ont débordé dans leur lit. Vérification de la stabilité des infrastructures couvertes et des berges ; pour la phase de reconstruction, travaux extraordinaires aux lits et berges des cours d'eau, et prise en charge de certains travaux de réfection de berges ou d'ouvrages d'art à la demande des communes ou des riverains à qui ils appartiennent ; par ailleurs, votre optimisme en matière de Dispatching commun me rassure dans le projet que nous tentons de développer avec les 6 zones de secours, car le chemin est encore long...

Le refus du fédéral de nous concéder un droit réel sur le terrain pressenti pour l'établissement d'un dispatching commun a rendu impossible pour l'heure l'aboutissement de ce dossier.

L'une des autres priorités soulignées par l'étude BDO était la compatibilité des systèmes informatiques des zones.

Dans ce cadre, nous nous efforçons de rendre ces deux objectifs envisageables sous un seul et même angle pour l'ensemble des zones, qui chacune, ont des spécificités et des échéances en la matière relativement différentes.

La volonté est de leur permettre de travailler avec un seul logiciel d'alerte commun, le chantier est en cours mais s'envisage à moyen terme.

En effet, les zones 4 et 5 viennent d'attribuer un nouveau marché en la matière.

La zone 2 est engagée pour quelques années encore avec un autre prestataire mais mène une réflexion aux côtés de la zone 3 pour une gestion conjointe de l'alerte.

La zone germanophone dispose d'un contrat annuel, quant à la zone 1, elle a développé un logiciel open source aux côtés des zones Nage et Dinaphi notamment.

Les rencontres avec les zones sur ce sujet étaient prévues avant les dramatiques inondations et se poursuivent actuellement. Ma volonté est de faire converger leur besoin pour développer la meilleure solution commune aux 6 zones.

La Province va-t-elle exiger une évaluation du matériel des zones et un plan d'investissements post-inondations ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Conseiller, nous avons eu raison trop tôt... Dès l'annonce de notre participation financière nouvelle dans les zones de secours, nous avons souhaité disposer d'une vue d'ensemble, à l'échelle du territoire de la Province, de l'état patrimonial des zones, de leur besoin en matière d'équipement et d'investissements.

Et le 24 juin 2021, nous avons chargé notre Département des infrastructures de collaborer à l'étude initiée en la matière par la SPI. Cette étude est relative à la couverture opérationnelle du réseau de caserne et à un audit technique des postes d'intervention et de secours.

Nous ne manquerons pas de partager avec notre Assemblée les conclusions de ce travail.

Enfin, votre dernière réflexion et non des moindres, celle de notre représentation dans les instances zonales...Je vais insister... Comme expliqué à Monsieur le Conseiller Cappa, il y a loin de la coupe aux lèvres...

Dans la pratique, actuellement, en ce qui concerne la Zone 2 organisée en Intercommunale, la Province ayant acheté en mai dernier un part de coopérateur, elle est désormais représentée avec voix délibérative dans les Conseils d'administrations et comités de gestion A et B.

Nous sommes actuellement invités en Collège de zone sans voix délibérative au sein des zones 4 et 5. Les zones 1 et 3 ont accepté de désigner notre représentant provincial au sein de leur Collège de zone, en surnuméraire, sans toutefois préciser le caractère délibératif ou facultatif de notre voix.

Les projets de conventions que j'ai évoqués tout à l'heure, transmis aux zones sollicitent la désignation de nos représentants dans tous les collèges avec voix délibérative.

Vous constaterez que le chemin est long et sinueux mais vous pouvez compter sur ma détermination.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur les zones de secours et l'aménagement du territoire ? Pas d'intervention.

Pour la quatrième question référencée 20-21/A31, relative aux aides en termes d'énergie, je donne la parole à Madame Catharina CRAEN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, voici ma question, elle est brève et complète.

Quelles aides pour les sinistrés en termes d'énergie ? Les factures d'énergie explosent. Et pour les sinistrés, elles vont devenir ingérables. Resa n'a pas fini de réparer le réseau de distribution de gaz et l'hiver est à nos portes.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Les alternatives vont certainement faire augmenter la facture d'électricité. Les besoins de déshumidificateurs sont toujours là et consomment également de l'électricité. Bref, les factures vont être salées sans aides publiques directes aux sinistrés.

La Région a prévu 16 millions pour les surcoûts d'électricité. Cette somme est à diviser par 34.000 ménages, ce qui fait à peu près 470 € par ménage. Autant dire que cela risque d'être largement insuffisant. Deux déshumidificateurs pendant un mois coûtent eux seuls sûrement plus que 800€.

La Province compte-t-elle interpellier la Région Wallonne pour augmenter sa participation financière ? La Province compte-t-elle intervenir elle-même auprès de Resa pour accélérer les travaux et pour libérer une quantité d'énergie gratuite pour les sinistrés ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je vous rassure, il n'y a pas que moi qui vais répondre aujourd'hui mais je dire, j'ai mon lot...

Madame la Conseillère, je m'étonne de votre question étant entendu que votre parti est représenté à la fois dans l'intercommunale mais aussi à la Région.

Comme vous le savez, la Province ne dispose d'aucun représentant direct au Conseil d'administration de RESA. Sachez bien que je le regrette. Cela ne nous a pas empêché d'interroger l'intercommunale suite à votre question.

Sans être le porte-parole de RESA et faisant preuve de bonne volonté à votre égard malgré le fait que, comme à son habitude, le PTB a d'abord alerté la presse avant de poser les questions en lieux utiles. Voici quelques éléments de réponse : RESA, au même titre que les autres Gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie, ne peut pas d'initiative augmenter ou diminuer son tarif au regard du décret tarifaire et du régulateur wallon CWaPE qui les valide et les contrôle. Seule une modification législative le permettrait.

RESA a également été sinistré au travers des nombreux dégâts subis sur notre réseau, sur son réseau. Le coût total de ces réparations se chiffre aujourd'hui à plus de 35 millions d'euros. Nous allons devoir intégrer ces coûts et vont être répertoriés et un certain nombre de nos projets que l'on ne saura donc pas faire. Il y a des communes où il y avait des travaux prévus et tous les moyens sont réaffectés pour faire en sorte que le réseau soit réparé et donc ils espèrent une aide de l'ordre de 6 millions d'euros de la région wallonne. Ce veut dire que plus de 80% du coût va devoir être assumé par RESA.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Il y a une bonne nouvelle c'est que, sans trop s'avancer l'intercommunale donnait des délais, principalement liés au gaz entre fin de n'année et le printemps et les informations sont à ma disposition et que je suppose que votre administrateur va pouvoir vous rapporter, c'est que le processus s'accélère et donc qu'ils devraient être prêts avant le début de l'hiver. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle si on imagine qu'une bonne partie des gens se chauffent au gaz.

N'étant pas non plus le porte-parole du Ministre de l'énergie, je vous décris quand même quelques mesures prises par la Wallonie, vous en avez cité une, vous avez mis en avant, un amortisseur financier de 16,1 millions d'euros a été prévu pour prendre en charge la surconsommation électrique des ménages sinistrés, soutien qui concerne 34.600 ménages. Il semble que des mesures spécifiques concernant les compteurs à budget se préparent, vous savez tous que ce sont les personnes les plus précarisées qui sont utilisateurs de ce système et alors c'est plus récent, une aide supplémentaire de cinq millions d'euros distribuée aux sinistrés pour faire face à cette problématique.

Je vous invite à demander à vos Collègues présents dans l'hémicycle wallon d'intervenir sur cette thématique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la cinquième question référencée 20-21/A32, relative à la priorisation des investissements en matière d'infrastructures sportives, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A la demande de la Région, la Province a établi un cadastre des infrastructures sportives en province de Liège. Il en découlait normalement des priorités d'investissement.

Avez-vous un signal que ces priorités pourraient être remises en question, suite à une réorientation post-inondations des budgets régionaux ?

Je vous remercie déjà pour la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Monsieur le Conseiller, Cher Luc,

Si un cadastre a effectivement été réalisé à la demande du Gouvernement wallon, il n'en résultait pas une priorisation d'investissements.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

En effet, dans ses derniers courriers, le Ministre en charge des infrastructures sportives nous rappelait le caractère purement informatif et d'accompagnement de la mission provinciale, qu'il s'agissait d'une démarche volontaire et que l'octroi des subventions relevait de la compétence exclusive du Gouvernement wallon.

À ce stade, je n'ai pas eu d'informations quant à une volonté du Gouvernement wallon de revoir les critères de priorisation. Pour rappel, ceux-ci ont déjà été réadaptés récemment via l'adoption du nouveau décret du 13 janvier 2021 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

J'ai par contre lu, comme vous sans doute, la récente interview du Ministre dans laquelle celui-ci communique plusieurs chiffres : 51 millions d'euros de dégâts pour 185 sites touchés dont 115 inutilisables - tous en Province de Liège à l'exception de quelques sites à Durbuy et Rochefort.

Dans cette même interview, le Ministre annonce qu'une fois la déduction faite des interventions des assurances et du Fonds des calamités, il souhaite proposer que les communes puissent bénéficier d'une subvention de 70% et qu'elles ne devraient « plus que », entre guillemets, payer le solde de 30%.

Pour aller plus loin en ce qui concerne une éventuelle attention accordée aux infrastructures touchées par les inondations, je vous invite également à lire le compte-rendu des questions parlementaires, notamment à un député de votre parti le 6 septembre dernier et auquel le Ministre Crucke répondait en ces mots : « Il est par ailleurs trop tôt pour pouvoir dire si une enveloppe classique des crédits Infraspports sera impactée par la rénovation, mais il est certain que celle-ci devra faire l'objet d'un traitement prioritaire par mon administration. Je pense que tout le monde peut le comprendre ».

Monsieur le Conseiller, pour conclure, je pense effectivement qu'en terme d'infrastructures sportives, comme c'est sans doute le cas pour les ponts, les routes ou les écoles par exemple, les dossiers qui étaient prioritaires à la veille des inondations ne le sont peut-être plus aujourd'hui.

Clairement cependant, ne nous leurrions pas, il y a également des priorités dans d'autres provinces et les budgets d'Infraspports, ou des bâtiments scolaires, ne seront pas tous exclusivement réservés à la Province de Liège et aux dossiers consécutifs aux inondations... Cela étant, si redéfinition des priorités régionales il doit y avoir, il y a fort à parier, que celle-ci se fera, en partie aussi, au sein de projets liégeois d'abord et avant tout. C'est mon sentiment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la sixième question référencée 20-21/A33, relative aux aides aux clubs sportifs, je donne la parole à Madame Sabine NANDRIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

provinciale.

Mme NANDRIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Lorsque les eaux se sont retirées après les inondations, elles ont laissé la place à des scènes apocalyptiques. Les dégâts sont énormes et les infrastructures sportives n'ont pas été épargnées. Nous avons tous vu cette photo du terrain de football d'Aywaille où le terrain synthétique est déplié comme un drap de lit.

Les clubs de sport avaient déjà été largement impactés par la crise du Covid et, à côté des mesures prises par la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Province avait également largement soutenu nos clubs.

Je lis dans la note sur les actions prises suite aux inondations, que le Service des Sports a pris connaissance de l'état des infrastructures et a répertorié et chiffré les pertes en petit matériel sportif.

Pouvez-vous nous en dire davantage ? Comment le Service des Sports a-t-il pris contact avec nos clubs ? Quelle a été la réaction de ceux-ci ? Qu'avez-vous fait, ou que faites-vous, du cadastre ainsi réalisé ? Quelles sont vos options pour venir en aide aux clubs dans un contexte financier que l'on imagine pourtant compliqué ?

Merci pour l'attention que vous porterez à mes questionnements.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci Madame la Conseillère, chère Sabine.

Votre question va me permettre de revenir plus précisément sur les actions menées par le Service des Sports depuis les tragiques événements des 14 et 15 juillet derniers.

Deux grandes actions peuvent être notées et vous en aurez lu un bref résumé dans la note qui vous a été transmise et que vous avez évoquées.

Premièrement. Le Service des Sports a d'abord pris connaissance de l'état des infrastructures et dégagé des solutions pour permettre aux clubs impactés de pouvoir reprendre leurs activités au bénéfice de centaines d'affiliés.

Comme vous l'avez dit, les clubs sportifs ont déjà été lourdement touchés par la crise sanitaire. Leurs activités reprenaient enfin, des stages d'été étaient organisés dans certains clubs, et, en deux jours, tout s'est à nouveau arrêté.

Pour certains, c'est une véritable course contre-la-montre qui a alors débuté.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Un des objectifs était d'être prêt et opérationnel, au plus tard, pour la reprise de septembre.

Pour certains clubs, cette date était tenable, mais pas pour tous.

Plusieurs clubs se sont alors tournés vers notre Institution afin de bénéficier de nos infrastructures pour pouvoir organiser leurs entraînements.

Vous avez reçu la liste dans l'annexe 2 du document : « *relevé des actions provinciales en cours/futures par communes* ».

Madame la Conseillère, je suis assez fière de pouvoir vous dire que nous avons répondu positivement à toutes les demandes qui nous ont été adressées.

Il s'agit là, aussi et il faut le souligner, du fruit d'une excellente collaboration avec les services de ma collègue Murielle Brodure, en charge des bâtiments d'enseignement provinciaux et de mon collègue André Denis en charge des infrastructures.

Les conventions d'occupation, initialement prévues jusqu'au 30 septembre, ont été prolongées jusqu'au 31 octobre, et la liste des bénéficiaires figure dans la l'annexe évoquée.

Soyez assurée que nous resterons à l'écoute des clubs sinistrés et que toute future demande sera analysée avec attention.

Sachez également que le Service des Sports a usé de tous ses contacts et de sa connaissance précise du terrain pour mettre en relation les clubs impactés et tous ceux qui pouvaient leur offrir des solutions.

Deuxièmement, Madame la Conseillère, à côté de ces mises à disposition d'infrastructures, vous aurez lu que le Service des Sports a répertorié et chiffré les pertes en petit matériel sportif.

En effet, si les infrastructures ont été touchées, il nous a également été rapporté, notamment lors de nos visites dans les communes avec Monsieur le Député provincial Président, que des clubs avaient tout perdu.

Ces pertes vont des lignes des terrains, aux ballons, en passant par les chasubles. Et à ma demande, le Service des Sports a, dès le 13 août, pris les contacts avec les clubs des communes sinistrées afin d'établir un premier cadastre des besoins en infrastructures sportives et en matériel. J'ai estimé qu'il devait et pouvait réaliser ce cadastre car, et la Région l'avait identifié dans un autre dossier sur lequel je reviendrai plus tard en réponse à Monsieur Lejeune, qui mieux que notre institution connaît l'ensemble du territoire provincial, des clubs et des communes de notre province ?

Ce cadastre, nous l'avons transmis tant au Ministre wallon des infrastructures sportives qu'à la Ministre en charge des Sports au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nous les avons sensibilisés aux problèmes rencontrés par le monde sportif liégeois, tant au niveau des infrastructures que du matériel.

Comme je l'ai indiqué à Monsieur Lejeune, le Ministre des infrastructures sportives du Gouvernement wallon nous a informés que son intention était bien de proposer au Gouvernement wallon un mécanisme de subventionnement parallèle au décret actuel afin de venir spécifiquement en aide aux clubs et communes sinistrés.

En ce qui concerne la Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles : nous n'avons pas encore reçu de réponse à notre demande et à notre cadastre. Cependant, le 14 septembre dernier, elle dévoilait, en réponse à une question parlementaire, sa proposition pour venir en aide aux clubs sinistrés. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose la mise en place d'un système d'avance de fonds afin de permettre aux opérateurs sinistrés de disposer très rapidement de la trésorerie nécessaire.

Ces prêts seront octroyés pour une durée d'un an maximum et devront être remboursés, sans intérêts, dès réception des indemnités des assureurs ou de tout autre fonds d'aide. La demande, toujours dans ce mécanisme, devra être déposée par une association ou un pouvoir public éligible à la subvention d'achat de matériel sportif ou à celle d'achat de matériel de psychomotricité et concernera tant le nettoyage des équipements, que les travaux de remise en état fonctionnel desdits équipements ou encore les frais de rachat d'équipement.

La circulaire expliquant cette proposition aux clubs a été mise en ligne vendredi dernier sur le portail de la F.W.B.

La question est donc désormais la suivante : comment mener au mieux une éventuelle initiative provinciale en tenant en compte des éléments communiqués par le Ministre Crucke, et le décret qu'il devrait bientôt proposer ; de la circulaire de l'Adeps ; du futur décret wallon reconnaissant les inondations comme calamités naturelles et, enfin, des futures interventions des assurances et du fonds des calamités ?

Autre question : comment positionner au mieux la Province comme partenaire de ces acteurs, et comme intervenant complémentaire et non concurrent et ce, dans le meilleur timing possible ? Agir au bénéfice de qui ? de tout le monde ? de ceux qui éventuellement ne rentrent dans aucun dispositif d'aide ? Dans ces cas, à combien pourrait se chiffrer « l'appel d'air », si je puis dire, ainsi réalisé auprès des clubs ? En l'état, mais il doit être affiné sur ce point, l'estimation de notre cadastre, réalisé par le Service des Sports, se monte entre 350 et 400.000€ uniquement pour le petit matériel sportif.

Quand doit-on agir ? Aujourd'hui ? Après l'intervention des assurances ? Quand le décret wallon redéfinissant le périmètre d'intervention du Fonds régional des calamités sera publié ? Quand nous en saurons suffisamment d'une éventuelle intervention régionale ? Ça fait beaucoup de questions, je m'en rends compte.

Doit-on davantage venir en support administratif de nos clubs pour les aider à aller chercher les subventions disponibles par ailleurs ? Sur base de l'expérience Covid, c'est peut-être une piste à explorer.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Comme vous le voyez, à ce stade, il reste énormément de questions et l'analyse en cours s'avère complexe. Complexe mais nécessaire !

Une chose est sûre, la volonté est de soutenir les clubs. Reste à déterminer le comment, au regard, vous l'aurez compris, d'une multitude de facteurs et du contexte budgétaire provincial que nous connaissons mais nous pourrons aussi revenir sur les différentes questions et les pistes lors de nos différents travaux en commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Pour la septième question référencée 20-21/A34, relative à l'augmentation des cas COVID, je donne la parole à Madame Anne THANS-DEBRUGE. Vous avez la parole Madame la deuxième Secrétaire.

Mme THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, chers Collègues.

Fin juillet, quelques jours après les inondations dramatiques qui ont touché notre province, le Vif titrait : « Vers une augmentation des cas Covid après les inondations ? ».

Il est, en effet, apparu, notamment en Allemagne, que les endroits touchés par les inondations ont vu leur nombre de contaminations augmenter.

À côté de ce défi déjà colossal, le Ministre fédéral de la Santé annonçait que pas moins de 56 médecins généralistes avaient été impactés par les inondations. Tous dans notre province !

Parallèlement aux mesures générales prises et expliquées dans la note reçue, comment le Département de la Santé et des Affaires sociales, qui mettait déjà des cars à disposition pour la lutte contre le Covid, est-il venu en aide et en soutien aux communes et/ou aux médecins généralistes ?

Des demandes supplémentaires vous sont-elles parvenues et y avez-vous répondu favorablement ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Madame la Conseillère, chère Anne.

Votre question me permet de faire le point sur les nombreuses actions menées, une nouvelle fois, par les services de la Santé et des Affaires Sociales.

Comme vous avez déjà pu le lire de manière très synthétique dans la note générale, ces services ont, notamment, apporté des « aides sanitaires et psychosociales » et ont travaillé sur des mises « à disposition de cars médicalisés ».

Deux exemples concrets d'actions, mais il y en a d'autres.

Premièrement : les aides sanitaires et psycho-sociales. Au niveau de la coordination médicale, plusieurs agents ont été mis à la disposition du CPAS de Trooz et de la commune d'Esneux. Ils ont, notamment, travaillé à la réorganisation de la médecine de première ligne.

Et au niveau des aides sociale, psychologique et administrative, ce sont, de nouveau, plusieurs agents qui ont été mis à la disposition d'opérateurs locaux : que ce soit au centre de Banneux où ils ont travaillé à la mise en place et à la coordination du centre d'hébergement ; ou encore au niveau du CPAS de Trooz, du CPAS de Theux et de la commune de Chaudfontaine, qui vous est chère, où ils ont aidé soit à l'accueil de sinistrés, soit en appui aux cellules Logement ou encore en soutien administratif et social.

Deuxième exemple, la mise à disposition de cars médicalisés.

Vous le savez, le service de la Santé de la Province dispose de cars qui sont aménageables.

Ces cars, et c'est peu de le dire, sont fort demandés par les communes, les cercles de médecins ou encore par les hôpitaux. Ils sont, nous le voyons tous les jours depuis le début de la crise sanitaire, un atout de proximité, modulable presque à souhait au gré des besoins et des circonstances.

Vous l'avez mentionné dans votre question, suite aux inondations, plusieurs médecins généralistes ont perdu leur cabinet. Ce sont dès lors des quartiers entiers qui se sont retrouvés sans cabinet médical.

Dès lors, très rapidement, à la demande de l'AGEF et du GLAMO et en parfaite collaboration avec la PLANU, nos cars ont été mis à la disposition de médecins généralistes dans plusieurs communes comme Pepinster, Nessonvaux, Vaux-sous-Chèvremont, tantôt pour permettre aux médecins sinistrés de poursuivre leurs activités, tantôt pour assurer la poursuite de la vaccination Covid.

Ces actions se sont parfaitement intégrées aux mises à disposition déjà organisées jusqu'alors concernant le testing mais aussi, ne l'oublions pas, les mammographies.

L'ensemble des véhicules et du personnel disponible a donc été mobilisé : soit pour la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

médecine générale, soit pour la vaccination soit encore pour le testing.

Vous le voyez, les Services Santé et Social ont donc été à la hauteur de l'enjeu, ils ont répondu positivement aux demandes exprimées, tant par les médecins que par les communes, et ce, tout en continuant leurs missions sur le terrain du testing et de la vaccination.

J'en profite, en conclusion, pour remercier, à mon tour, l'ensemble du personnel provincial pour son dévouement et son professionnalisme aussi dans les jours qui ont suivi les crues.

Congés écourtés ou retardés, week-ends annulés, réactivité, adaptabilité et flexibilité autant d'éléments qui sont à souligner dans le chef des agents provinciaux sans que ces actions n'auraient pu avoir lieu.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Pour la huitième question référencée 20-21/A35, relative à l'enseignement qualifiant, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Une question enseignement. La catastrophe accentue la problématique de la main d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction à l'heure où la reconstruction s'avère être un véritable défi. La conséquence sera une hausse des prix et une impossibilité de maîtrise des délais...

La Province se profile comme numéro un de l'enseignement qualifiant et professionnalisant ne doit-elle pas prendre des initiatives post-inondations pour attirer et former davantage de profils ?

Je vous remercie pour la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collèges.

Monsieur le Conseiller provincial, Cher Luc, comme vous le soulignez, les conséquences dramatiques des inondations sur de nombreuses habitations vont augmenter les besoins de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction, secteur déjà touché structurellement par les pénuries.

Les difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter du personnel qualifié se

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

retrouvent en amont au niveau des écoles et des centres de formation, qui éprouvent tous également des difficultés pour attirer des élèves dans des sections pourtant porteuses d'emploi.

Nous resterons particulièrement attentifs aux différents dispositifs de soutien au secteur adoptés par le Gouvernement wallon, d'une part, et par la Confédération de la Construction, d'autre part.

Nous espérons que ces dispositifs viendront renforcer les actions que nous menons depuis plusieurs années déjà sur le terrain.

En effet, nous n'avons pas attendu les derniers événements pour mener des actions concrètes avec le secteur de la construction, et en particulier avec "Constructiv".

A titre d'exemple, nos CEFA ont été associés à l'organisation d'animations avec nos élèves sur le salon SIEP afin de présenter différents métiers de la construction ; nos élèves suivent des formations spécifiques proposées par le secteur comme par exemple, le travail en hauteur.

Nos enseignants utilisent des ressources pédagogiques proposées par Constructiv. Nous développons également des partenariats privilégiés avec des entreprises porteuses, comme Thomas et Piron.

Nous proposons, et ce, malgré un moratoire limitant l'ouverture de nouvelles sections, de nouvelles formations répondant à des besoins réels comme par exemple la formation de « Conducteur d'engins de chantier » que nous avons démarrée cette année.

Le talent de nos élèves a également été mis en évidence par le secteur. Il y a quelques jours à peine, 4 élèves des sections « Monteur en chauffage et en sanitaire », « Coffreur », « Technicien en construction et travaux publics », et « Maçon », se sont vu décernés le Prix « Elèves méritants » par la Plateforme Provinciale Constructiv.

Au niveau de notre Haute Ecole, nous proposons un Bachelier en Construction qui offre une formation polyvalente, adaptée à la demande du secteur et à l'évolution de ses techniques, ainsi qu'un savoir-faire solide dans tous les domaines de la construction. Nos étudiants sont donc prêts pour une insertion directe sur le marché de l'emploi.

Pour cette rentrée académique, une nouvelle option est proposée aux étudiants : le BIM, Building Information Modeling. Celle-ci les prépare à une nouvelle approche numérique et collaborative pour les grands projets de construction.

La formation des Bacheliers en Construction a pris le tournant du numérique pour s'inscrire dans une démarche proactive afin de former au mieux les étudiants dans cette technologie essentielle.

Dans le secondaire et dans le supérieur, les sections organisées par nos écoles dans le domaine du bâtiment comptent ainsi plus de 800 étudiants, toutes années confondues. Soit autant de futurs professionnels qui pourront intégrer rapidement ce secteur qui a tant besoin de main-d'œuvre qualifiée !

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Vous l'aurez compris, l'Enseignement provincial multiplie les initiatives et fait largement sa part pour lutter contre la pénurie.

Et puisque votre question fait référence aux inondations, vous me permettrez de souligner l'extraordinaire mobilisation des équipes du secteur Enseignement-Formation entre autres, pour apporter une aide immédiate aux sinistrés.

Comme vous l'avez lu dans la note, la mise à disposition de l'internat de l'IPEA de la Reid, les cuisines de l'IPEA de la Reid et de l'EP Verviers, les salles de sports des établissements scolaires comme l'a souligné ma collègue, le personnel provincial volontaire a été et est extraordinaire, vous me permettez d'encore une fois les remercier en notre nom à tous.

Comme vous le constatez, Monsieur le Conseiller, nos équipes ont non seulement le souci d'apporter des réponses concrètes aux besoins des milieux professionnels, ce qui constitue l'ADN de nos écoles, mais aussi celui de se mobiliser et d'être solidaires, comme elles l'ont montré l'été dernier en venant en aide aux sinistrés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Pour la neuvième question référencée 20-21/A36, relative à la gestion des cours d'eau de 2ème catégorie, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Commissaire ff, Madame la Directrice générale, chers Collègues,

La gestion des cours d'eau a significativement évolué en ce début de 21ème siècle. Pendant de nombreuses années, la canalisation des rivières, pour les rendre le plus rectiligne possible, a amené les cours d'eau à devenir de plus en plus rapides et ainsi accentuer l'ampleur des dégâts lors des débordements, comme ceux que nous devons de connaître.

Aujourd'hui, il est désormais obligatoire non seulement la renaturation, mais surtout la reméandration de ces ruisseaux et la création de zones d'immersion temporaires.

La Province de Liège gère directement près de 1.000 km de cours d'eau classés en 2ème catégorie, répartis sur l'ensemble de son territoire. Quels sont les ruisseaux qui ont posé des problèmes lors des inondations de juin sur l'arrondissement de Huy et en juillet sur toute notre province ? Quels ont été les dégâts dus à ces débordements ? Qu'allez-vous faire pour éviter que ça ne recommence ?

La reméandration des rivières est un processus qui vise à ralentir le débit d'eau et à veiller à ce qu'il y ait un moindre flux qui arrive dans les zones urbanisées en aval.

L'administration a-t-elle déjà défini les rivières où cela serait utile ? Si oui quelles sont-

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

elles ? La Province du Hainaut a investi depuis 2011 près de 55 millions d'euros pour lutter contre ces pluies diluviennes. Dans la région du Centre, des zones d'immersion temporaires ont été agrandies ou sont en cours de création face à l'augmentation des pluies due au changement climatique. Qu'en est-il de la création de ces zones d'immersion temporaires en province de Liège ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je donne la parole à Monsieur Thomas CIALONE pour la question A37 relative à la gestion des cours d'eau.

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire a.i., Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues.

Tout d'abord au nom du Groupe MR, je veux m'associer aux paroles qui ont été prononcées par mes prédécesseurs, Chefs de Groupe et nous associer aux victimes, nombreuses, toujours en souffrance et une pensée aussi adressée à tous l'ensemble des personnels mobilisés provinciaux, communaux, régionaux, les services d'intervention, les services des agents des intercommunales aussi qui sont toujours à pieds d'œuvre, pensée aussi envers les innombrables bénévoles et volontaires qui se sont mobilisés tout ce temps et qui sont toujours à leurs côtés et une pensée aussi pour nos collègues élus communaux qui ont été en première ligne et qui le sont toujours pour cette catastrophe inédite.

A la suite des inondations qui ont frappé notre région en juillet, le Département des Infrastructures et son Service des Cours d'eau ont été directement sollicités. Je saisis cette occasion pour remercier et féliciter l'ensemble des Services provinciaux pour leur réactivité et leur investissement, dans un moment de crise totalement inédit.

Monsieur le Député provincial, plusieurs points méritent notre attention en matière de gestion des cours d'eau : pourriez-vous nous indiquer les actions concrètes qui ont été menées pour venir en aide aux différentes communes impactées par les inondations ? Quel a été le coût de ces actions en termes de travaux et de personnel ? Avez-vous pu établir une liste des travaux à réaliser pour rétablir l'écoulement naturel de nos ruisseaux ? Quel est l'impact sur le budget 2021 ? Quel sera l'impact sur les budgets futurs ? Dans ce cadre, la Province a-t-elle pu établir une concertation avec la Région wallonne, responsable des cours d'eau de 1er catégorie, et les Communes, responsables des cours d'eau de 3e catégorie, afin qu'une démarche globale et structurée puisse être organisée, en prévision de nouveaux phénomènes de ce genre ?

Enfin, la Province de Liège est associée à l'AIDE et à ce niveau également, le travail reste important pour permettre la remise en route de nombreux ouvrages : quels sont les contacts et quelles sont les synergies entre vos Services et ceux de l'intercommunale ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège à ces questions.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il y a encore d'autres questions, je suppose que je reviendrai par la suite...

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté aux sujets qui relèvent de mes compétences et vais donc tenter de répondre aux mieux à vos nombreuses questions, en commençant par celles qui ont trait aux inondations et à leurs conséquences. D'une manière générale, mes réponses ne reprennent pas le contenu de la note exhaustive que vous avez reçue sur le détail des actions menées par nos services. Je n'entrerai pas dans le détail.

Ainsi, Sandrina Gaillard m'interroge sur la gestion provinciale des cours d'eau de 2^e catégorie.

Les principaux dégâts constatés sont un encombrement par des embâcles, et de la sédimentation et donc la nécessité de rétablir l'écoulement – un travail relevant de nos équipes –, des berges endommagées dont la réparation est du ressort des privés, des habitations et leur contenu sinistrés pour lesquels ce sera aux assurances d'agir.

Face aux scènes observées en juillet et qui n'ont laissé personne indifférent, il va de soi que nous avons à cœur, plus que jamais de mener à bien toutes nos obligations légales en tant que gestionnaire des cours d'eau de 2^e catégorie. Nous aidons aussi les Communes et les Contrats de Rivière pour des actions ponctuelles d'intérêt public.

Il est cependant important de noter que le risque zéro n'existe pas : on peut seulement diminuer la probabilité d'occurrence d'une crue dommageable. Pour déterminer les solutions les plus intéressantes, mais parfois fort coûteuses, des analyses hydrologiques et hydrauliques sont nécessaires. La Province a par exemple fait réaliser une étude hydraulique globale du Bolland à Dalhem, avant même les inondations nous avons déjà travaillé en ce sens, et nous envisageons de pouvoir étendre ce genre d'analyses. Reste que, dans le contexte actuel, le financement des mesures à mettre en œuvre n'est pas possible...

Permettez-moi de rappeler tout de même que les problèmes viennent parfois des riverains eux-mêmes qui ont construit sans autorisation et ou sans précautions dans le lit des cours d'eau ou à proximité des zones naturellement inondables. Ce n'est pas nécessairement eux-mêmes mais ils ont parfois reçu une habitation qui avait été construite ou qui avait des constructions dans le lit du cours d'eau et parfois ils ne le savaient pas, ils sont partiellement eux-mêmes victimes mais ils sont victimes des anciens propriétaires.

Vous évoquez la reméandration. Son intérêt est d'abord environnemental. En effet, la reméandration ne peut avoir un effet sur la lutte contre les inondations que si des zones inondables importantes peuvent être utilisées comme zones de débordement, ce qui nécessite une maîtrise foncière conséquente.

A l'heure actuelle, les interventions d'amélioration de la biodiversité sont d'abord

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

focalisées sur les levées d'obstacles à la libre circulation des poissons. Il y a un souhait de réaliser également des reméandratons et des renaturations mais nos interventions en la matière n'en sont qu'aux prémices.

Notez que ce type d'aménagement est d'une grande complexité puisqu'il implique souvent des modifications de propriété des terrains et nécessite des études techniques conséquentes. Vous comprendrez que notre service des Cours d'eau, aux prises avec la charge de travail considérable née des inondations, ne peut actuellement en tout cas, se pencher davantage sur cette approche.

La Province réalisera cependant des reméandratons dans le cadre du projet LIFE, ce qui lui permettra de bénéficier du bras de levier financier européen.

Enfin, en ce qui concerne les zones d'immersion temporaire, ce n'est pas une action envisagée pour l'instant. En effet, nos interventions tendent vers d'autres directions. Toutefois, un contact a été pris avec la Province de Hainaut pour discuter de la manière dont ils travaillent et évaluer dans quelle mesure une approche similaire serait possible et pertinente en Province de Liège. Le cas échéant, cela nécessiterait de rediriger des moyens humains et financiers adéquats vers cette matière issue de nos obligations légales qui sont, je le rappelle, entretenir les berges naturelles des cours d'eau, assurer l'écoulement des cours d'eau et le curage. Pour rappel, les ouvrages de berges qui ont été réalisés par des privés ou mêmes des communes incombent à ces communes. Je le répète pour que chacun comprenne bien parce que c'est une question qui revient souvent. On est souvent interpellé par rapport à cela, vous pouvez vous-même répondre. Quand une berge a été modifiée, le riverain qu'il soit privatif ou communal a gagné sur le cours d'eau en redressant la berge ce qui fait que cette modification de berge incombe au riverain et pas à la Province à qui incombe l'écoulement de l'eau et l'entretien des berges naturelles. Comme ça vous pouvez répondre à cette problématique.

On peut toujours faire plus, évidemment, avec des moyens financiers et humains supplémentaires... mais il s'agit de choix de réorientation des budgets. Je parle là quand on veut toujours faire plus et qu'on pourrait s'attaquer aux berges naturelles qui ont été modifiées mais il s'agit là de budgets conséquents et de choix politiques.

Voilà, Madame Gaillard, j'espère avoir répondu à vos questions.

Passons à l'interpellation de Monsieur Cialone sur les interventions provinciales suite aux inondations.

Concrètement, nos services ont rétabli l'écoulement là où c'était nécessaire, déjà pendant les crues, puis dans les jours et semaines qui ont suivi, et poursuivront dans les mois à venir. Ils ont également aidé ponctuellement à la stabilisation - remise en état d'ouvrages communaux dans l'intérêt public, je viens d'en parler, nous avons débordé de nos missions et pris en charge des travaux conséquents dans les zones les plus problématiques : ruisseau Havegnée à Fraipont, ruisseau des Chenaux à Trooz/Olne notamment.... Enfin, ils ont effectué des visites de terrain et conseillé techniquement les Communes sinistrées.

Pour ce qui est de chiffrer ce travail, on estime que 500.000 € supplémentaires qui seront

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

nécessaires au budget ordinaire 2021 par rapport au budget de base de 468.000 €, et bien que le coût exact ne soit pas encore connu. En revanche il ne devrait pas y avoir de surplus au budget extraordinaire car les travaux moins urgents ont été mis en *standby* pour laisser le budget et le temps de travail disponibles pour la gestion des interventions post-crues. Autrement dit, presque tout le budget, environ 500.000 €, a été utilisé pour ces interventions liées aux crues.

En ce qui concerne nos interventions de 2022, il faudra certainement prévoir 300.000 € supplémentaires au budget ordinaire et environ 240.000 € à l'extraordinaire, à revoir en fonction de l'avancée de grands projets.

Au niveau du personnel, le service des Cours d'eau a fonctionné avec son personnel habituel. Impossible en effet de trouver sur le champ des gens aptes à gérer un cours d'eau en contexte de crise. Le plus urgent a été géré en priorité, mettant de côté les demandes moins urgentes et les dossiers habituels : permis d'urbanisme, autorisations et autres. Cela a engendré un retard énorme qu'il faudra résorber. Mais je tiens ici à saluer les efforts fournis par nos agents et l'engagement dont ils ont fait preuve !

Pour ce qui est de la concertation avec les autres acteurs publics que sont la Région et les Communes, sachez que la Province de Liège participe depuis plusieurs années aux Comités techniques par Sous-bassins Hydrographiques et au Groupe Transversal Inondations pour travailler sur les mesures de lutte contre les inondations justement.

Il est aussi discuté dans ces groupes de travail de la manière de prendre en compte les aléas d'inondation dans les remises d'avis (permis d'urbanisme), avec une volonté actuelle d'aller plus loin dans les analyses faites par les gestionnaires.

Par ailleurs, jusqu'à présent, la Province avait proposé son aide aux Communes pour la gestion des cours d'eau de 3^e catégorie. Les restrictions budgétaires ainsi que la charge de travail importante des agents du service des Cours d'eau font que ce point a été mis également de côté. Il reste néanmoins utile, lorsque des études de cours d'eau sont réalisées, de prendre en compte le réseau hydrographique complet.

En ce qui concerne particulièrement la gestion spécifique liée aux inondations de juillet 2021, des échanges ont eu lieu, notamment dans le cadre du GTI. La Région wallonne souhaite intervenir pour la réfection des berges et pour des études hydrauliques sur le réseau hydrographique.

Toutefois, à l'heure actuelle, la manière dont cela va être concrétisé n'est pas encore définie et ces réflexions ne sont menées qu'en interne au sein du SPW, les Provinces n'y étant pas associées pour l'instant. Mais nous plaignons bien évidemment pour que les cours d'eau de 2^e catégorie soient pris en compte.

Enfin, la problématique de la remise en route des ouvrages de l'AIDE n'est pas du ressort de la Province de Liège. Par contre, là où il pourrait y avoir une synergie, c'est dans l'étude des écoulements et le dimensionnement de futurs ouvrages.

En effet, l'AIDE étudie de plus en plus son réseau, modélisations hydraulique. Or, il y a

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

une interaction certaine entre le réseau d'égouttage et les cours d'eau qui en sont le milieu récepteur. Il y aurait donc lieu de réaliser des études communes ou à tout le moins de travailler de concert dans ce domaine.

On pourrait aussi envisager une collaboration dans le cadre de la réalisation de levés de cours d'eau canalisés, couverts, puisque l'AIDE est habituée à lever des canalisations d'égouttage. Si les cours d'eau canalisés sont bien plus complexes à lever, il y a là matière à travailler ensemble et donc synergie possible avec l'AIDE.

Je pense avoir répondu aux questions qui m'ont été posées jusqu'ici.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Pas de demande d'intervention.

Pour la onzième question référencée 20-21/A38, relative à l'état et la stabilité des bâtiments, je donne la parole à Madame Valérie LUX.

Mme LUX, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, Monsieur le Député,

Dès que la situation a été sous contrôle, les Communes ont adressé toute une série de demandes aux Provinces afin de les aider, dans les premières heures suivant la catastrophe, à déterminer les dégâts occasionnés sur leur territoire.

Une des demandes concernait l'aide de nos techniciens concernant l'état et la stabilité des différents bâtiments, principalement communaux. Dans ce cadre, pourriez-vous nous indiquer : les actions menées par le Département des Infrastructures quant aux différentes aides techniques apportées aux Communes ? Ces actions seront-elles poursuivies dans les semaines et mois à venir ? Auront-elles des répercussions sur les missions provinciales ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- J'ai encore plusieurs questions, je répondrai à toutes pour ne pas faire des allées et venues à la tribune.

M. LE PRESIDENT.- Comme vous le souhaitez Monsieur le Député provincial. Pour la douzième question référencée 20-21/A39, relative au patrimoine provincial, je donne la parole à Madame Victoria VANDEBERG.

Mme VANDEBERG, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président

Dans le cadre des inondations, est-ce que certains de nos sites ont été impactés ? Si oui, dans quelle mesure ? Si des travaux ont-ils dû être commandés ? Pour quel montant, si oui et également dans quelle mesure notre assurance dans le cadre de ces différents travaux ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT. Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour la treizième question, référencée 20-21/A40, relative à la contamination des maisons par les moisissures, je donne la parole à Monsieur Guy DUBOIS.

M. DUBOIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

A la suite de la catastrophe provoquée par les inondations, la contamination des maisons par les moisissures est évoquée très fréquemment.

Cela représente-t-il un danger pour la santé des citoyens ? Le laboratoire provincial a t'il été sollicité ? On cite parfois le nombre de 28 000 habitations concernées en Wallonie. Est-on à même d'assumer une tâche d'une telle ampleur ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Pour la quatorzième question référencée 20-21/A41, relative à la pollution des sols, je donne la parole à M. Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Le Député répondra dans un all in.

La Région Wallonne a affecté un somme à la SPAQUE pour l'analyse du degré de pollution des sols dans certaines zones.

La SPAQUE travaille avec des experts privés.

Ma question : a-t-elle fait appel à la Province dont l'expertise en la matière est reconnue au travers de ses laboratoires et analyses ?

Enfin, une avant dernière question où je fais référence à une intervention de notre collègue Marie Monville en novembre 2019. Certains membres de la majorité ont eu raison avant l'heure, pense que Marie Monville avait également eu raison avant l'heure de poser cette question. La réponse de M. le Député provincial était remise en annexe.

Déjà à ce moment, suite aux inondations du 01 juin 2018, la lumière était mise sur la nécessité d'approcher une gestion plus participative des risques de catastrophe naturelle. Quelles initiatives annoncées par le Député Provincial et mises en place ont eu un impact positif et/ou atténuatif dans la catastrophe de juillet 2021 ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame Lux me demande ce que la Province à fait vis-à-vis de l'aide technique sollicitée

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

par les Communes pour évaluer l'état et la stabilité des bâtiments communaux.

Les services techniques communaux étant mobilisés pour répondre aux besoins urgents, la Province a pris le relais à leur demande et a apporté son expertise technique pour faire l'état des lieux des bâtiments communaux impactés à Esneux, Limbourg et Theux ainsi que des voiries communales touchées à Hamoir, Limbourg, Theux et Comblain-au-Pont.

Plusieurs collaborateurs ont ainsi été mis à disposition pour inventorier les dégâts, ce qui représente d'ores et déjà une aide de plus de 25.000 € et le travail se poursuit encore pour Comblain-au-Pont, voiries, et Limbourg, pour les bâtiments.

L'inventaire des désordres doit permettre aux administrations communales de solliciter des devis et ensuite présenter ces dossiers aux assureurs ou au fond des calamités.

Cet accompagnement technique est l'une des facettes du travail provincial mené pour faire face au sinistre, aux côtés des Communes.

Passons à la question de Madame Vandenberg sur l'état de notre patrimoine provincial suite aux inondations.

Bien que l'essentiel de ces informations soient présentes dans la note que vous a fait parvenir Madame la Directrice générale provinciale, voici les précisions demandées.

À l'EP de Verviers, site de Mangombroux, l'eau a complètement inondé les caves où se trouve notamment la sous-station de distribution de chauffage. Elle est également montée d'environ 50 cm dans la cabine haute tension. Il n'y avait donc plus de chauffage, d'eau chaude sanitaire ni de courant dans le bâtiment. Le courant a été rétabli. La remise en ordre de la distribution de chauffage a fait l'objet d'un marché public et les offres sont en cours d'analyse. On estime à 100.000 € les dépenses pour les interventions sur ce site.

A la HEPL, quai Gloesener, ça c'est vraiment le site qui a été le plus impacté par les inondations. L'eau a envahi l'école jusqu'à environ 1,50 m dans la cour intérieure et au rez-de-chaussée. Le niveau -2 a totalement été immergé et le niveau -1 durant 72 heures. Toute le chauffage et l'ensemble des locaux techniques d'électricité haute et basse tensions ainsi que la chaufferie sont inutilisables. L'ensemble du bâtiment est inutilisable et ce au moins jusque fin 2021. Par ailleurs, les étudiants suite à l'action de ma collègue ont été transféré à l'Athénée d'Angleur où ils ont pu être hébergé. On verra si cela doit continuer au-delà de décembre 21 ou pas. On estime à 763.000 € les dépenses nécessaires à cette remise en état.

Sur le site de la Phase 3 de notre HEPL à Jemeppe, l'eau a inondé les locaux techniques des caves jusqu'à une hauteur d'environ 1,2 m. Le groupe de ventilation, le chauffage et un tableau électrique ont été partiellement immergés, ainsi que des portes RF. Il n'y avait plus de chauffage ni d'eau chaude sanitaire dans le bâtiment, plus de courant. Ce dernier a été rétabli, ainsi qu'une partie du chauffage tandis que les portes RF sont commandées. La remise en état du groupe de ventilation, elle, fait l'objet d'un marché public. On estime de 35.000 € seront nécessaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

A La Reid, le campus de la HEPL a subi des entrées d'eau de ruissellement. Les classes restent heureusement utilisables. Nous sommes encore en train d'estimer le coût des travaux.

A l'IPES de Verviers, il y a eu des infiltrations d'eau de toiture sur le parquet de la salle de gymnastique : les réparations devraient se chiffrer à 36.000 €.

Suite au débordement de la Lambrée, le site du Gîte de Logne a été inondé. La part provinciale dans les travaux de remise en état devrait s'élever à 12.000 € pour remettre le gîte en état.

De l'eau s'est infiltrée dans la cuvette des ascenseurs à la Maison des Sports ce qui devrait nous coûter 4.500 €.

Idem pour le bâtiment des Chiroux Croisiers pour lequel les dépenses sont actuellement estimées à 1.000 €.

Voilà pour l'état des lieux de notre patrimoine. Pour ce qui est de l'intervention de notre assurance, celle-ci n'a pas encore été déterminée. Vous voyez que le patrimoine a quand même été sensiblement touché.

Monsieur Dubois voudrait en savoir plus sur le risque que représentent les moisissures apparaissant dans les maisons sinistrées. Et sur ce que le rôle que peut jouer le Laboratoire face à cette réalité.

De telles inondations laissent évidemment une humidité résiduelle importante qui prendra beaucoup de temps pour disparaître, on en parlait tantôt.

La réalisation de tests alors que les habitations sont toujours détrempées n'est pas opportune. En effet, tant que les murs sont humides, les moisissures continuent à se développer. Il est donc préférable de réaliser de telles inspections après ressuage des murs.

Comme chacun sait, et comme vétérinaire je peux le confirmer, les champignons aiment l'humidité, la chaleur et l'obscurité et tous les endroits répondant à tous ou partie de ces critères sont des cibles privilégiées...

Cependant, avec la collaboration du Professeur Foidart, des prélèvements ont été réalisés dans les locaux privés et des bâtiments publics afin d'identifier les moisissures et les risques potentiels pour la santé. Nous attendons actuellement les conclusions de l'étude.

La tâche s'avère d'ores et déjà extrêmement importante et dépasse la capacité de notre SAMI. Nous ne disposons que de deux agents disponibles, dont l'une part à la retraite en mai 2022, pour réaliser les analyses de moisissures. Seuls nous ne pourrions pas faire face. La question a été soulevée par la Wallonie. L'ISSEP a été chargé de coordonner l'action de l'ensemble des SAMI wallons afin de développer un service qui serait à la hauteur de l'ampleur du travail à réaliser.

Dans le même ordre d'idées, Monsieur Lejeune m'interpelle sur la possible pollution des

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

sols et l'éventuelle sollicitation de notre Laboratoire par la SPAQUE.

Il est vrai que notre Laboratoire dispose d'une expertise reconnue, spécialisée sur le système alimentaire, depuis la fertilité des sols jusqu'aux produits finis, directement issus des cultures ou transformés. Ses équipements et agréments sont définis sur cette base.

Certaines analyses pourraient être donc réalisées parmi la vaste gamme de celles qui sont nécessaires pour déterminer le « degré de pollution des sols » dont vous parlez. Ceci, tant au niveau des équipements du Laboratoire que des compétences du personnel.

En matière de pollution, pour prévenir ou maîtriser les risques de contamination alimentaire liée aux sols, le Laboratoire a développé des compétences pointues concernant les métaux lourds, en cohérence avec les principaux risques présents sur le territoire provincial, eu égard, notamment, à un passé industriel.

Ce ciblage et la rationalité qui est appliquée aux charges font que le Laboratoire n'intervient pas comme prestataire pour la SPAQUE.

Les opérateurs privés que vous citez, s'occupent efficacement des aspects analytiques, des agriculteurs et maraîchers de notre territoire y recourent également.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de passer de la chimie à l'agronomie, du laboratoire au terrain, d'appliquer des mesures et des pratiques culturales, au sens large, à un sol avec ses caractéristiques et interactions propres, de nombreux exploitants se tournent vers les spécialistes du Laboratoire provincial.

Ces derniers n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs efforts pour développer leurs connaissances dans les phénomènes, très spécifiques, qui découlent des inondations que nous venons de connaître.

Ceci est important, la période post-inondation va soulever de nombreuses questions à la frontière des aspects liés à la pollution et de l'exploitation culturale des sols.

Le Laboratoire sera présent aux côtés des exploitants pour les épauler dans la gestion des leurs spéculations et donc assurer la qualité des productions.

Monsieur Lejeune poursuit avec une question sur la gestion participative des risques de catastrophes naturelles.

Vous faites d'ailleurs allusion à l'intervention de Madame Monville à ce sujet, en novembre 2019 et me demandez un retour sur les initiatives que j'avais alors annoncées dans ma réponse.

Nous avons bien accompagné les Communes après les inondations : nous sommes intervenus sur les cours d'eau de leur territoire et avons mené à bien des réunions de travail pour leur apporter une aide spécifique. Ce fut le cas à Trooz, Olne, Limbourg et Esneux, par exemples.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nous avons bien visité et inspecté les cours d'eau de 3^e catégorie. Mais faire le point sur cette initiative revient aussi à reconnaître que les Communes ne nous ont pas encore fait savoir si cela répondait à leur attente en termes d'efficacité.

Nous avons bien développé de nouvelles techniques au profit du travail mené. L'étude sur le relevé des cours d'eau canalisés se clôture et il sera nécessaire pour la suite d'effectuer un état des lieux pour prendre des mesures adéquates.

Comme évoqué précédemment, nous avons bien effectué une étude hydraulique suite aux inondations de Dalhem pour adapter les actions à mettre en place dans ce bassin. Il faut désormais les appliquer. Au vu des événements dramatiques de juillet, il serait désormais sans doute bon de voir de quelle manière étendre les analyses de ce genre : moyens humains, moyens financiers, cadre des interventions.

Nous souhaitons toujours bien développer des groupes de travail et des comités techniques par sous-bassins hydrographiques pour définir et prioriser des mesures de lutte contre les inondations, en collaboration avec les Contrats de Rivière, les Communes et le SPW. Ce travail-là est de plus longue haleine et n'est donc pas encore en place, bien que nous poursuivons et accroissons les collaborations avec les acteurs du secteur.

Nous participons bien de façon active au travail des Contrats de Rivière et, bien que cela n'ait pas d'effet sur les inondations, les informations que nous pouvons récolter lors de nos échanges (relevé des niveaux d'eau atteints, communications des crues) s'avèrent très riches.

Nous avons bien poursuivi l'entretien des cours d'eau de 2^e catégorie, ce qui a permis d'avoir des cours d'eau dégagés au moment des crues. En juillet, ce sont ainsi surtout les embâcles se formant lors des crues qui ont posé problème. Les « petites » crues ne posent généralement pas de soucis, ou si c'est le cas nous intervenons.

Dans la foulée de la journée « Acteurs de la Rivière » que nous avons organisée en décembre 2019, nous maintenons les échanges et le partage des bonnes pratiques avec d'autres gestionnaires, et prévoyons notamment de le faire avec la Province de Hainaut, comme j'en ai parlé tout à l'heure.

Enfin, en novembre 2019, je rappelais que, si les inondations sont en grande partie naturelles, elles sont aussi aggravées par l'urbanisation, surtout quand celle-ci se fait en zones inondables. Il y a donc aussi une part de responsabilité à prendre pour ceux qui sont concernés par cette réalité. Il est en effet ni réaliste ni financièrement pertinent pour les pouvoirs publics de financer des mesures qui empêcheraient tout débordement du lit mineur... Lors de nos interventions, nous sensibilisons donc régulièrement les riverains des zones naturellement à risque à la problématique et au danger !

Ainsi, un objet encombrant présent sur une berge, par exemple, peut être plus impactant que l'état général des berges ou des ouvrages d'art du cours d'eau. Lors de l'étude qui a été faite à Dalhem, la société qui a mis en place cette étude nous a par exemple fait remarquer que la simple présence d'un objet, par exemple une balançoire sur une berge qui est emportée dans le cas de la crue, quelque que soit l'état de la berge si cette balançoire vient se coincer en-

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

dessous d'un tunnel ou l'autre, le cours d'eau déborde. Il n'y a pas que l'état du cours d'eau qui compte, il y a tout un travail aux alentours de ce cours d'eau à avoir et un suivi régulier par rapport à tous les riverains.

La concertation avec les différents acteurs est aussi primordiale ainsi qu'un bon suivi de l'état des cours d'eau mais aussi de leur environnement direct !

La gestion des cours d'eau est une matière complexe, pleine de méandres... La nature vient de nous rappeler, plutôt cruellement, que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Il est utile, je pense, de tenir compte de cet adage également au niveau administratif.

Voilà qui conclut les éléments que j'avais à partager avec vous en ce qui concerne les inondations.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la seizième question référencée 20-21/a43, relative aux sociétés de logement et AIS, je donne la parole à M. Luc LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ce sera ma dernière question, rassurez-vous.

Nos représentants dans les sociétés de logement peuvent-ils rapporter au Collège provincial sur la mise en place de la priorité imposée par la RW d'attribution des logements aux sinistrés ?

La deuxième question, les AIS sont un outil de la politique du logement ; les propriétaires ont un avantage fiscal ; ils délèguent l'entretien de leur bien ; en contrepartie, les locataires sont assurés d'une maîtrise des prix du loyer.

Les AIS vont jouer un rôle dans la problématique du relogement temporaire des sinistrés. Est-ce le moment pour la Province de supprimer le subside aux AIS ? N'est-ce pas plutôt le moment de réinvestir dans cet outil, quitte à être plus exigeant pour être représenté dans les organes de gestion de celles-ci ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Madame la Directrice générale

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

provinciale, Chers Collègues,

Monsieur le Conseiller, cher Luc, je vous remercie pour vos nombreuses propositions et questions bien légitimes auxquelles je vais tâcher d'apporter des réponses claires.

Avant d'en venir au cœur du sujet, permettez-moi de formuler un commentaire plus personnel, qui m'a été inspiré par la visite hier soir, en compagnie de la 5ème commission, de la Blanchisserie provinciale, dont vous faites partie.

Il nous y a été fait le récit du travail de titan réalisé, au plus fort de la crise, par ce service pour traiter près de 19 tonnes de linge appartenant aux sinistrés et au services de secours

Au travers de cet exemple concret parmi tant d'autres, j'ai pu mesurer - une fois de plus - la chance que notre institution a de pouvoir compter sur des agents provinciaux impliqués, solidaires et attentifs à la valeur ajoutée du service public. Je tiens à les en remercier chaleureusement et vous l'avez appris avec moi, des agents pensionnés sont revenus bénévolement pour travailler à la blanchisserie, je pense que cela doit être souligné et comme M. le Député provincial - Président l'a dit, remercier tous les agents.

Passé ce préambule, entrons maintenant dans le vif des sujets que vous abordez.

Vous m'interrogez notamment sur le soutien provincial aux Agences Immobilières Sociales pour faire face à la crise du logement, conséquence directe du drame des inondations.

Tout d'abord, je tiens à saluer la pertinence de votre question : l'enjeu du relogement temporaire ou définitif des familles sinistrées reste malheureusement, 11 semaines après le drame, toujours aussi prégnant.

Pour bien se rendre compte de la gravité de la situation, intéressons-nous à quelques chiffres récemment communiqués par Commissariat à la reconstruction : on estime ainsi que sur les 38.543 habitations touchées par les inondations en Wallonie, 4.940 logements seraient partiellement détruits, tandis que 642 maisons seraient tout simplement rayées de la carte... ou à démolir.

Et c'est malheureusement la Province de Liège - comptant 8 des 9 communes les plus meurtries en Wallonie - qui contribue le plus à ces chiffres glaçants, derrière lesquels se cachent autant de vies brisées...

Passé ce rapide état des lieux, j'en viens précisément à votre question.

Vous l'avez rappelé, les AIS sont un acteur important des politiques de logement dans notre province car elles jouent le rôle d'interface entre des propriétaires majoritairement privés et des locataires à revenus modestes. Elles assurent ainsi au premiers un service intégré et un bonus fiscal, et aux seconds des logements qualitatifs aux loyers maîtrisés.

Nous partageons avec vous la conviction que les 12 AIS de notre province, et en particulier celles actives dans les bassins sinistrés, ont un rôle-clé à jouer pour faire face à la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

crise du relogement avec l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi nous avons déjà pris 2 mesures ciblées. Malgré le contexte budgétaire provincial dont vous n'ignorez pas la difficulté : nous avons tout d'abord décidé de ne plus diminuer le montant alloué aux 12 AIS actives sur notre territoire.

Je vous informe dès lors que nous maintiendrons le crédit budgétaire alloué en 2021, mais aussi en 2022, à hauteur de 200.000 euros. Ces décisions seront au menu de nos discussions durant la session d'octobre.

Aussi, le Collège provincial du 23 septembre dernier a proposé d'octroyer un subside spécial aux AIS les plus impactées, à savoir Ourthe-Amblève, Liège Logement et LOGEO, c'est-à-dire celle de Verviers.

Ce subside exceptionnel, que M. le Député-président proposera à l'adoption du conseil dans quelques instants, prévoit une intervention de 50.000€ pour chacune des 3 AIS, visant essentiellement au recrutement de personnel pour renforcer ces structures. Excuse-moi Luc mais je pense qu'il est important que le dire ici.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas vous signaler que, avec la FTPL, nous avons relayé, à la demande de la Région wallonne, vers près de 1.000 hébergeurs touristiques de notre province l'appel wallon visant à la mise à disposition de leurs hébergements pour des familles sinistrées, les propriétaires solidaires pouvant ainsi bénéficier d'incitants financiers.

Poursuivons maintenant avec vos autres interrogations.

Concernant l'opportunité d'un appel lancé aux représentants provinciaux qui siègent dans les sociétés de logement afin qu'ils rapportent du bon suivi des priorités fixées par la Région Wallonne à l'égard des sinistrés, je pense que c'est intéressant et je vous propose que la 5ème commission puisse rapidement se saisir de cette question et veille à évaluer sa mise en œuvre.

Enfin, la dernière question vous l'avez retirée effectivement puisque mon excellent collègue, Luc GILLARD vous avait déjà répondu.

Monsieur le Conseiller, Cher Luc, à la lumière de ces différents éléments, je ne doute pas que vous ferez votre ma conclusion : Dans les matières citées, comme pour les nombreux autres enjeux évoqués aujourd'hui, la Province de Liège, malgré un contexte budgétaire délicat, a bel et bien répondu présent pour l'ensemble des personnes concernées.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Pour la dix-septième question référencée 20-21/A44, relative aux plans de gestion de crise, je donne la parole à M. Rafik RASSAA.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Les inondations de cet été ont écrit une page sinistre de l'histoire de notre Province. 44 morts, des centaines de blessés, des dizaines de milliers de familles directement impactées. Et des images qui vont encore hanter les mémoires de celles et ceux qui ont failli dans la gestion de cette crise sans précédent.

Oui l'Etat, avec ses différents étages et sa lasagne institutionnelle, a failli. Malgré lui peut-être, mais les sinistrés ont subi les conséquences de plusieurs décisions politiques : de la gestion des barrages à l'absence d'un véritable commandement de crise jusqu'à la liquidation récente des services de sécurité civile ...

La Commission d'enquête wallonne, et on le souhaite également fédérale, débattront de ces responsabilités comme des mesures à prendre pour que cela ne se reproduise plus...

Les Services de la Province de Liège se sont notamment distingués par la présence de leurs agents en soutien aux communes, qu'ils en soient remerciés, et la longue liste des actions listées par le Collège témoigne en tous les cas du rôle ingrat de la Province : celui de pallier aux manquements dans les communes.

Des témoignages recueillis parmi nos agents provinciaux, il nous revient néanmoins que les premiers jours qui ont suivi les inondations ont été chaotiques. La volonté d'aider et de se rendre disponible en personnel et en matériel était là mais il n'y avait personne pour donner les ordres, pour gérer et commander. La catastrophe que l'on a connue nous oblige à réfléchir pour l'avenir ces questions essentielles de gestion de crise : une catastrophe nationale doit être gérée par un commandement national de haut niveau. La Province entend-elle interpellier le niveau fédéral pour exiger des plans de gestion de crise à la hauteur de ces crises ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, comme vous le savez, les plans de gestion de crise ne relève pas de la compétence de notre assemblée.

Malgré les discussions répétées en Bureau du Conseil, force est de constater qu'à nouveau un débat relevant d'une autre assemblée est amené ici.

Il vous revient, votre groupe politique étant présent à tous les niveaux de pouvoir, d'interroger les Ministres compétents en la matière.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Député provincial – Président.

Conformément à l'article 89 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, y a-t-il d'autres interventions dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour actualisé, à savoir la Communication du Collège provincial concernant les actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations à la suite des inondations des 14 et 15 juillet ? Monsieur RASSAA. Vous avez 2 minutes.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur GILLARD, je suis sincèrement désolé d'avoir une réponse aussi courte, je trouve ça... Je m'interrogerais honnêtement et en toute sincérité par rapport à votre domaine de compétence. Donc, il y a un domaine de compétence qui s'appelle « Le soutien aux Communes », la « Supracommunalité ». Dans ce cadre, vous êtes intervenu durant cette catastrophe pour venir en aide aux communes donc il y a quand même un questionnement à avoir dans cette gestion de crise. Quel rôle peut jouer la Province ? C'est clair que la décision finale ne vous revient pas mais il y a quand même un avis à avoir.

Vous avez vécu vous-même la crise de l'intérieur, comment les services de la Province ont été sollicités, quel est votre avis sur la question ? Je suis quand même surpris que la réponse se limite à un débat juridique de compétences.

Bien sûr que nous relayerons le débat dans les enceintes fédérale et wallonne etc., mais il y a quand même ici une institution qui est intervenue, et fort bien je trouve qu'elle n'a pas... enfin, elle est intervenue avec son domaine de compétence mais elle est intervenue en collaboration avec les services du Gouverneur, quel est votre jugement là-dessus ? Ce n'est quand même pas une question insupportable ou inaudible pour vous. Je ne comprends pas pourquoi la réponse est si courte. Bref.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (de son banc).- Toutes les questions sont légitimes. C'est incroyable ça quand même !

M. LE PRESIDENT.- Je réitère ma demande : y a-t-il d'autres interventions ? M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial, chef de groupe (à la tribune).- Bonjour tout le monde.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice,

Je voudrais d'abord adresser une pensée à tous les sinistrés et je souhaiterais aussi profiter de ces quelques instants pour remercier le personnel provincial pour toute son action durant tous ces moments difficiles pour nos concitoyens. Je suppose que certains ont eux-mêmes été impactés par les inondations donc, vivre des moments extrêmement difficiles.

Et, même plus que remercier, je voudrais aussi le féliciter. La visite hier, dans le cadre de la cinquième Commission de la blanchisserie provinciale m'a vraiment permis d'encore mieux

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

mesurer la détermination qu'ils ont montrée à se montrer utiles et à se rendre au service d'autrui, c'était extrêmement intéressant, même presque poignant quand on voit les conditions dans lesquelles, voilà, ils ont travaillé en 7/7 et en, je vais dire 8/22 ou quelque chose comme ça pour parler un peu un vocabulaire d'entrepris. Ils n'ont vraiment compté ni leurs heures, ni leurs efforts et plus que des questions, j'ai en fait plutôt des demandes parce que je ne demande pas des réponses aujourd'hui mais peut-être des points d'attention dans le futur.

J'ai vu qu'on avait mis à disposition d'agents provinciaux au profit des communes. C'est une très bonne initiative. Maintenant, je pense que ces agents avaient des tâches dans leur quotidien et je me demandais comment elles avaient été réparties. Je suppose que des adaptations ont été faites et j'espère qu'ils ont eu des nouvelles priorités puisque je pense que l'efficacité qu'ils ont donnée sur le terrain ne doit pas être au dépend de leur bien-être au travail. Donc peut-être voilà, l'idée d'avoir de l'attention pour eux, pour l'ensemble du personnel dans les mois à venir.

Nous avons reçu une information du taux d'utilisation de la dotation de la Région, je pense que c'est l'annexe 3 si j'ai bon souvenir, de la communication. J'ai remarqué que tout n'a pas encore été utilisé. On n'a aucun doute que tout ce qui a été mis à notre disposition sera d'une manière ou d'une autre, à un moment, aujourd'hui, demain, après-demain, utilisé lorsque l'ensemble des besoins aura été identifié.

Est-ce qu'il serait possible de disposer de manière trimestrielle par exemple, d'une actualisation de cette note parce que je ne doute pas que les communes vont, au fur et à mesure suite au tour que vous avez effectué ces dernières semaines, donc de recevoir une actualisation de la note qui nous a servi de support à cette communication ?

Outre mes demandes, j'ai un souhait. Je sais que la réforme des Zones de Secours, ça demain. Il est grand temps que nous commencions nos travaux. Je souhaite en particulier que nous veillions à ce qu'une telle catastrophe ne se reproduise plus, et donc cela implique que la définition d'un plan d'urgence soit faite en partenariat avec les zones de secours. Donc cette réforme de mise en place des zones de secours.

Enfin, je formulerai le vœu que nous puissions, dans l'avenir, toutes et tous, valeureux liégeois, faire preuve d'une cohésion nécessaire pour reconstruire notre belle région liégeoise.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Une autre demande d'intervention ? M. DERWAHL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président.

Je voulais juste signaler, par rapport au procès-verbal, que j'avais aussi introduit une question d'actualité qui a été jugée irrecevable, juste par rapport aux gens qui peut-être regardent, qui sont victimes d'inondations dans ma région. Le souhait y était mais, voilà... Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

Pour bien éclairer notre assemblée, comme cela a été dit au Bureau il y a quelques heures, votre question était effectivement irrecevable puisqu'elle s'adressait directement au Gouverneur de la province et effectivement, si Monsieur le Gouverneur assiste bien aux séances du Conseil provincial et si sa présence peut y être requise, il est clairement établi par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation que sa présence se justifie par sa seule qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de l'assemblée provinciale.

En dehors de cette qualité, le Gouverneur ne peut donc être questionné par ladite assemblée, pas plus qu'il n'a à lui rendre des comptes de l'exercice des missions qui lui sont exclusivement dévolues et la gestion de la cellule de crise provinciale relève de ces dernières.

Par ailleurs, il est également rappelé que, en Bureau les 6 et 20 septembre, il avait été clairement et expressément précisé d'une part, que le Conseil se devait de centrer son travail sur l'action de la Province dans le cadre de cette catastrophe en tenant compte du fait qu'une instruction judiciaire était ouverte et qu'une Commission d'enquête était constituée par ailleurs et d'autre part, pour les questions liées aux inondations, et qu'il se devait d'être posées dans le cadre de la note qui sous-entend la communication du Collège qui vous a été transmise ici, le 23 septembre dernier.

Voilà pourquoi votre question a été jugée irrecevable par le Bureau il y a quelques heures.

VII. Questions d'actualité

Document 20-21/A45 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'aéroport de Liège et à la décarbonation.

Document 20-21/A46 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Télétravail.

Document 20-21/A47 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la campagne de vaccination.

Document 20-21/A48 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avance de trésorerie aux hôpitaux.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte quatre points.

Pour la première question référencée 20-21/A45, je donne la parole à Monsieur Marc DELREZ.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités.

La présente question d'actualité est déposée alors que se terminent les « Assises de l'aviation », qui se sont tenues à Toulouse et à Paris du 17 au 26 septembre 2021.

L'événement, loin de se définir comme une tribune organisée à l'attention des seuls militants pour la sauvegarde du climat, avait la particularité de réunir autour de la table, également, des dirigeants d'entreprises actives dans le domaine de l'aéronautique ainsi que des représentants syndicaux des travailleurs du secteur.

Il est remarquable de constater que ces différentes parties ont pu s'entendre sur les points suivants. Premièrement, des importantes améliorations techniques ont été récemment apportées sur les derniers aéronefs, ce qui a eu pour effet de réduire de manière significative leur consommation en carburant et leur production de CO₂. Cependant, au gré de l'effet « rebond » bien connu, les gains de productivité ainsi engendrés ont conduit à une augmentation du trafic, gommant tout bénéfice environnemental potentiel.

Deuxièmement, le futur « avion vert » sur lequel reposent les espoirs de l'industrie n'est pas au point et ne le sera pas avant 2035, qu'il s'agisse de développer des alternatives explorant les possibilités de l'agrocaburant, des moteurs électriques hybrides, ou des réacteurs à hydrogène. Or, selon le récent rapport du GIEC, c'est évidemment dès aujourd'hui que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent commencer à diminuer.

Sans vouloir entrer ici dans des considérations techniques sur l'ampleur exacte de la contribution du transport aérien au réchauffement climatique, il est en tout cas acquis que la consommation de pétrole engendrée par ce secteur est largement supérieure aux valeurs enregistrées, comparativement, par n'importe quel autre moyen de transport. Ceci fait apparaître comme impérative et urgente une réflexion par les pouvoirs publics sur les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer l'industrie aéronautique en phase avec les enjeux de la décarbonation des activités humaines qui s'impose à nous aujourd'hui.

Parmi ces moyens, les principaux à avoir été épinglés lors des Assises de l'aviation sont les suivants : transposer vers le secteur ferroviaire une partie du trafic aérien ainsi qu'une partie des emplois concernés ; imposer la décroissance de la consommation moyenne annuelle de kérosène sur le territoire, selon un mécanisme réglementaire consistant à resserrer cette consommation d'année en année, à concevoir en concertation avec les acteurs du secteur ; initier un plan d'accompagnement en matière de reconversion des emplois salariés dans le secteur de l'aéronautique, ainsi que, de plus en plus, les travailleurs eux-mêmes le demandent.

En conclusion, le transport aérien fait partie des quelques secteurs d'activité économique pour lesquels il n'existe pas, à court ni à moyen terme, d'alternative technologique décarbonée. Cette caractéristique fait de ce secteur une victime très probable de l'inéluctable transition vers une économie bas-carbone dont va devoir se préoccuper l'ensemble de la classe politique aujourd'hui. De nombreux emplois, de nombreux territoires et entreprises seront affectés tôt ou tard. Repousser l'échéance ne ferait qu'aggraver le choc.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

C'est pourquoi nous souhaitons savoir ce qui est envisagé par les autorités politiques en Province de Liège, dans la mesure de leurs compétences et prérogatives, en matière de « décroissance des avions » à l'aéroport de Bierset, de transfert des activités de transport aérien vers d'autres modalités plus durables, et de reconversion des emplois concernés.

En vous remerciant pour votre attention et pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial cette question.

M. GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, permettez-moi d'être surpris que votre groupe politique évoque aussi ouvertement la sinistralité à venir du secteur aéronautique et donc des activités de Liege Airport qui avec 9.200 emplois directs et indirects est un exemple de réussite de la reconversion industrielle voulue par les pouvoirs publics suite au déclin des industries du bassin sidérurgique.

Votre constat très négatif ne prend pas en compte les engagements du secteur, zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 pour tous les vols intra européens, et les ambitions climatiques de l'UE : « Fit for 55 » qui passeront par exemple en ce qui concerne le transport aérien, par une taxation du kérosène.

L'initiative « destination 2050 » lancée en février par la Commission et les industriels de l'aéronautique montre comment une combinaison de mesures peuvent être rencontrées pour atteindre zéro émission nette de CO2 d'ici 2050.

Ces mesures reposent sur plusieurs piliers dont : l'amélioration des technologies aéronautiques et des moteurs, chaque nouvelle génération d'avion pollue 15% en moins que la précédente et les nuisances globales des avions ont été réduites de 75% lors des 50 dernières années ; l'utilisation de carburants durables pour l'aviation et l'amélioration de la gestion du trafic aérien et des opérations aériennes.

Il y a donc une prise de conscience globale du secteur qui laisse penser que le scénario catastrophe qui est évoqué dans la question est plus qu'extrême.

Au niveau liégeois et au niveau de Liege Airport en tant que tel, de nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises pour diminuer l'impact CO2 de l'activité : neutralité carbone pour l'aéroport en 2030 via : l'intégration systématique de panneaux photovoltaïques, aujourd'hui, l'aéroport s'alimente uniquement via de l'électricité garantie verte et produit en propre 25% de sa consommation annuelle ; la cogénération ; la verdurisation de son parc automobile ; le projet en lien avec John Cockerill de création d'une station de production d'hydrogène sur le site de Liege Airport. Enfin, le projet NKero : projet de production de kérosène neutre piloté par la société Hamond et l'Université de Liège. Je pense qu'il y a le soutien de RESA dans ce projet.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

En conclusion, je ne peux partager votre vision alarmiste de la situation. Au contraire, les défis climatiques doivent être une source d'enthousiasme et de créativité. Le monde bouge, le secteur aéronautique également et je m'en réjouis d'autant que Liege Airport qui reste un fleuron économique de notre province n'est pas en reste et s'inscrit pleinement et résolument dans cet objectif de neutralité carbone.

Et j'espère que vous nous accompagnerez tout à l'heure pour en savoir un peu plus en entendant ce qu'on a à dire les dirigeants de cette entreprise.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? M. DELREZ.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président.

Merci M. le Député provincial – Président pour votre réponse qui a duré un peu plus longtemps que la précédente pour vous dire que oui, tout à l'heure, je serai présent et je serai très intéressé et j'essayerai de venir sans les œillères que vous m'imaginez.

Mais cela dit, j'avoue qu'à l'heure qu'il est, je ne suis pas du tout convaincu par votre réponse qui donne d'ailleurs l'impression que vous n'avez pas lu la question puisque toutes les techniques, les technologies à venir dont vous parlez ne sont en tout cas pas au point aujourd'hui et peut-être ne le seront-elles jamais.

Dans le domaine de compétences qui est le mien qui est, vous l'ignorez sans doute, la littérature, on dit souvent que les grandes tragédies ont parfois une vertu pédagogique. Je constate que, dans le domaine de compétences qui est le vôtre, cela n'est pas le cas, en tout cas la grande tragédie des inondations qu'on vient de connaître ne semble pas avoir été suivie d'une prise de conscience particulière.

Alors, je me demande pourquoi il est si compliqué d'admettre que nous devons parfois changer d'orientation ? Je me demande s'il se peut que les énergies fossiles aient aussi fossilisé nos esprits ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question référencée 20-21/A46, je donne la parole à Monsieur Serge ERNST.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

En mars 2020, la pandémie est à nos portes et nous sommes obligés de trouver des solutions rapidement pour que notre personnel arrive à respecter des nouvelles règles de fonctionnement dans l'intérêt de tous.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le télétravail inexistant dans la plupart des sociétés, des Communes, des Provinces, de la Région est la règle sans possibilité de discuter.

Les débuts sont difficiles car le matériel informatique n'est pas toujours adapté et chaque fonction dans notre institution ne permet pas le télétravail. A cette époque, des efforts importants sont faits pour aider au bon fonctionnement de la Province et celle-ci montre que la résilience est importante et que chacun évolue vers un nouveau mode de fonctionnement inconnu quelques mois plus tôt.

Fin du mois d'août 2021, la règle du télétravail est toujours conseillée mais pas obligatoire. Alors que le Fédéral, les Régions, des intercommunales, des Communes maintiennent 1 ou 2 jours de télétravail, le Collège provincial de Liège impose le retour en présentiel pour l'ensemble de son personnel à 100%.

Au même moment, Vias et le SPF Mobilité annonce que + de 41 % des Belges font encore du télétravail dont l'immense majorité deux jours ou plus par semaine.

Ce télétravail a permis de sauver des vies, de gagner de l'argent et du temps. En ce qui concerne la Province de Liège plus précisément, la mobilité suite aux inondations est fortement perturbée.

Vu l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus, pouvez-vous me dire si une discussion a été entamée avec les syndicats à propos du télétravail et la raison de ce retour à 100 % en présentiel pour nos agents ?

Merci pour votre attention et votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial cette question.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, je voudrais rassurer mes collègues, c'est ma dernière intervention ce soir.

Monsieur le Conseiller, comme vous le soulignez dans votre question, au printemps 2020, à l'instar de tous les employeurs du pays, la Province a dû généraliser le télétravail alors en phase d'étude pilote au sein de notre institution.

Inutile de souligner ou de revenir sur les écueils organisationnels et techniques rencontrés lors de cette généralisation à laquelle peu de services publics étaient pleinement préparés.

Et pourtant, comme vous le préciser, nous avons pu compter sur la résilience de nos agents et leur volonté à, coûte que coûte, pouvoir organiser, réinventer et surtout maintenir le fonctionnement et l'accessibilité de nos services.

Le 23 juin 2021, un arrêté ministériel est venu modifier le précédent datant du 28 octobre 2020 relatif aux mesures d'urgence destinées à limiter la propagation du coronavirus.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Une des principales modifications concerne le télétravail qui n'est plus obligatoire mais hautement recommandé pour autant que soient respectées toutes les mesures de prévention encore en vigueur actuellement.

Le 28 juin 2021, le Ministre des Pouvoirs locaux a adopté une circulaire relative à l'organisation des services à partir du 1er juillet 2021.

La circulaire invite les pouvoirs locaux à organiser, jusqu'au 30 septembre 2021, le travail des services sur base des instructions suivantes : prestations en présentiel possibles afin d'assurer la continuité des services ; au moins un jour de présentiel par semaine à partir du 1er septembre 2021 (sauf pour les personnes à risque), ce nombre pouvant être augmenté en fonction des nécessités de service ; le respect strict des mesures sanitaires (distanciation, nettoyage des locaux, etc.) ; maintien des horaires aménagés.

Dans ce cadre, le 15 juillet dernier, le Collège provincial a décidé, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, de la reprise totale du travail en présentiel à partir du 1er septembre 2021 pour l'ensemble du personnel provincial.

Le télétravail est autorisé uniquement lorsque les mesures de prévention adéquates ne peuvent être respectées.

Lors de cette même séance, le Collège a chargé le Directeur du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail de convoquer un comité « bien-être au travail » de manière à établir un bilan des conditions de reprise du travail en présentiel et de recueillir l'avis des organisations syndicales.

En effet, l'arrêté ministériel du 23 juin 2021 prévoit la présentation des mesures de prévention en concertation sociale. La réunion de ce Comité spécial de concertation commun (personnel enseignant et non enseignant), s'est tenue le 16 août dernier. A l'issue de celle-ci, un protocole d'accord a été signé. La CGSP et le SLFP étaient représentés. La CSC était, quant à elle, excusée. Ce protocole prévoit de reprendre, pour autant que la situation sanitaire nous le permette, en présentiel à 100%.

Pourquoi avoir posé ce choix ? Force a été de constater qu'au niveau organisationnel, cette option est préférable par rapport aux seuls contacts téléphoniques et/ou par écrans interposés.

Notre souhait, en concertation avec les organisations représentatives des travailleurs, a été de revenir à une certaine normalité afin de mettre en place un réel processus concerté en matière de télétravail structurel.

Notre volonté est de prendre le temps d'analyser les avantages et inconvénients rencontrés durant la crise dans chaque Service afin de permettre le développement d'un télétravail concerté, réfléchi, notamment en termes d'équipement, efficace et surtout équitable.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention.

Pour la troisième question référencée 20-21/A47, je donne la parole à Monsieur Jacques SCHROBILTGEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. Jacques SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La campagne de vaccination contre le coronavirus avance depuis presque un an. Pourtant le taux de vaccination est fort différent entre les différentes régions belges. En Flandre les campagnes publicitaires pour promouvoir le vaccin contre la Covid-19 sont omniprésentes du plus haut niveau jusqu'à la plus petite gazette locale, ce qui explique en partie un taux de vaccination beaucoup plus élevé que chez nous.

Vu que la Province est compétente en prévention dans le domaine de la santé, ne pensez-vous pas que la Province devrait s'investir beaucoup plus dans les campagnes publicitaires promouvant les vaccins contre la Covid-19 ?

Y aura-t-il une inscription budgétaire dans ce sens au budget 2022 ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, plusieurs initiatives ont été mises en place par nos services de manière générale et par le Département Santé en particulier, dans le cadre de la lutte contre la Covid19 mais je voudrais préciser que, s'agissant d'une éventuelle campagne de publicité, il n'y a pas besoin d'une inscription budgétaire spécifique. Celle-ci pourrait en effet être englobée dans des articles plus généraux relatifs au financement des activités du Département Santé-Social.

Reste la question de la pertinence d'une telle campagne. La Province a-t-elle un rôle à jouer en termes de publicité pour la vaccination ? Vous indiquez que le taux de vaccination est « beaucoup plus élevé » en Flandre que chez nous.

Au moment de préparer cette réponse, les taux de personnes entièrement vaccinées étaient respectivement de 91% en Flandre contre 80% en Wallonie et 64% à Bruxelles.

11% donc de différence entre la Wallonie et la Flandre, cela reste, selon moi, tout à fait acceptable. Pour information, la France a un taux de vaccination de 65,5%... 15% donc sous le taux wallon donc. Ce taux de 80% peut évidemment cependant être amélioré, c'est une certitude.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Il doit l'être, surtout lorsqu'il semble évident que c'est grâce à la vaccination que nous sortirons de cette crise sanitaire qui dure depuis déjà trop longtemps déjà.

Alors, quelles actions la Province pourrait-elle mener ? Comme pour toutes les autres compétences, la Province se doit de jouer un rôle complémentaire et non-concurrent par rapport aux autres niveaux de pouvoir.

En ce qui concerne la vaccination, notre position fut fort similaire à celle que nous avons adoptée aux premiers jours de l'épidémie lorsque, rappelez-vous, l'attention se portait davantage sur les gestes barrières.

En Wallonie, les principaux volets de la crise sanitaire sont gérés par l'Aviq. C'est donc l'Aviq qui communique autour de la vaccination et qui organise les campagnes de presse tant en radio qu'en télévision ou dans la presse papier.

Comme pour les gestes barrières, la volonté des pouvoirs publics, au sens large ici, pas uniquement provinciaux, était de ne pas brouiller le message, de faire le plus simple possible : un acteur donne les explications pour qu'un maximum de personnes les comprennent et sachent à qui s'adresser en cas de doute.

Il fut ainsi d'abord question de savoir qui pouvait se faire vacciner, où et quand, puis, dans un second temps d'inciter la population récalcitrante à franchir le pas. On est toujours dans cette phase malheureusement.

Etions-nous plus pertinents que l'AVIQ pour communiquer ? Nous n'avons, en tous cas, pas été sollicités pour compléter cette communication déjà bien implémentée et n'avons pas souhaité le faire d'initiative non plus, je l'avoue.

Une seule exception que je noterai ici : la Province a participé, tant au niveau de la rédaction qu'au niveau du graphisme, à la confection d'une brochure traduite en 14 langues et abordant les gestes barrières, les symptômes et, enfin, la vaccination.

Cette brochure est le fruit d'une collaboration entre le CRVI, le SETIS et le CRIPEL et visait à toucher l'ensemble de la population, quel que soit son niveau de maîtrise de la langue française.

Vous l'aurez peut-être vu, notamment à Bruxelles, ce qui semble fonctionner pour convaincre les derniers réticents, ce ne sont ni les publicités institutionnelles répétées, ni les contraintes aux non-vaccinés, mais les contacts de proximité et les dialogues directs.

C'est ainsi que nous avons tous vu cette pharmacienne de Schaerbeek qui propose la vaccination sur le trottoir devant son officine ou encore que les autorités bruxelloises ont organisé des campagnes de vaccination dans les magasins. Rappelons également l'initiative des universités, dont celle de Liège, qui organisent la vaccination au sein même de leurs campus.

Pour le reste, nous n'avons pas été inactifs, je vous rassure, puisque nous avons mis un car, un car une fois de plus, à la disposition d'un cercle de médecins généralistes pour aller au

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

plus près des personnes encore à vacciner.

Nous avons d'ailleurs été recontactés, en début de semaine, pour prolonger cette aide pour la vaccination mobile dans l'arrondissement de Verviers, et je cite les médecins : « Nous avons le sentiment que la proximité de la vaccination améliore l'adhérence des patients ».

Cette proximité et ce contact semblent, on l'entend bien, être le facteur de succès des premières journées de vaccination. Ils demandent donc le soutien de la Province pour pouvoir prolonger, sur le long terme cette fois, leurs actions de vaccination.

Du coup, la demande est dès lors analysée en ce sens car il nous semble, que davantage que des communications grand public, c'est via cette proximité que la Province peut être un allié tant des médecins que des autres niveaux de pouvoir.

J'espère avoir répondu à votre question, merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente.

Pour la quatrième question référencée 20-21/A48, je donne à nouveau la parole à Monsieur Jacques SCHROBILTGEN.

M. Jacques SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. C'est la dernière.

Il y a deux ans vous avez proposé au Conseil d'accorder un montant d'un million d'Euros à la Clinique Reine Astrid de Malmedy sous forme d'une avance sur trésorerie. Le raisonnement était d'aider de passer une période de temps pendant laquelle deux services n'étaient pas encore opérationnels.

Avez-vous eu des demandes similaires d'autres hôpitaux ? Si un autre hôpital venait vers vous avec une demande similaire, est-ce que cette demande serait accordée ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Conseiller.

Pour rappel, la Clinique Reine Astrid de Malmedy, devenue à présent Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy, un hôpital public géré par la Commune de Malmedy et son CPAS dans lequel j'ai été Administrateur et Président du Conseil d'Administration pendant 8 années. C'est dire si je connais bien le dossier que vous évoquez ici aujourd'hui.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le montant de cette avance tendait exclusivement à permettre au Centre Hospitalier Reine Astrid de combler son déficit en trésorerie à l'horizon 2020, dans l'attente, comme vous le dites, de la mise en action des services de gériatrie et de revalidation. Un financement de Liège Europe Métropole avait d'ailleurs été octroyé à la clinique pour les travaux de mise en œuvre de ces services, ce qui démontre le caractère supracommunal par ailleurs priorisé par la Conférence des Bourgmestres de l'Arrondissement de Verviers.

Comme je le disais, en réponse à la question d'un de vos collègues en janvier 2020, « le prêt consenti en juin dernier, donc 2019, l'a été par une institution publique, dans le cadre d'un hôpital public, géré par une Commune pour le bien-être des habitants de toute une région ».

Le Centre Hospitalier Reine Astrid a intégré en novembre 2019, en dépit du souhait et de la volonté des administrateurs CDH au Conseil d'Administration, le réseau hospitalier public constitué des 8 institutions hospitalières que sont le CHR de la Citadelle, le CHR de Verviers, le CHU de Liège, le Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye, la Clinique André Renard, le CHR de Huy et ISoSL. Ce réseau « Ellipse » comme c'est nommé aujourd'hui, s'est récemment doté d'une personnalité juridique propre.

Evidemment, à l'époque, nous ne pouvions prévoir la crise sanitaire que nous connaissons depuis bientôt 2 ans. Aussi ce prêt, à la base concédé jusqu'en janvier 2020, a, à la demande de l'hôpital de Malmedy, été prolongé en 2021. La crise sanitaire liée à la Covid n'a vraisemblablement pas permis au Centre Hospitalier Reine Astrid de se passer de cette avance de trésorerie. Comme tous les hôpitaux, celui de Malmedy n'a pas été épargné par la crise Covid et sa présence a été bien utile à la population.

En date du 22 mars 2021, la Province de Liège a marqué son accord sur l'octroi d'un report pour le remboursement de l'avance de trésorerie consentie, portant ainsi la date du remboursement au 15 janvier 2022. Nous n'avons pas reçu de nouvelle demande de prolongation, ce qui laisse supposer que le remboursement sera effectif à cette date ou, à tout le moins, qu'une discussion sera engagée par rapport à ce prêt d'un million d'euros qu'on ne peut laisser, effectivement, en l'état indéfiniment.

Ces éléments étant posés, permettez-moi de répondre à votre interrogation concernant l'aide similaire que la Province de Liège pourrait apporter aux autres structures hospitalières, si d'aucunes en faisaient la demande.

Comme évoqué il y a quelques instants dans le rappel des faits passés, le Centre Hospitalier Reine Astrid de Malmedy est un hôpital public qui a intégré en 2019 le réseau hospitalier public dans lequel on retrouve d'autres entités dans lesquelles la Province de Liège est déjà active, le CHR La Citadelle et ISOSL notamment, et où nous avons des représentants, tant à l'AG qu'au CA. Vous comprendrez donc qu'il n'est pas anormal de voir notre Institution rester attentive à l'évolution du secteur hospitalier et, en particulier, du réseau public Ellipse.

Il faut intégrer également que le monde a changé, évolué et que la Province de Liège se retrouve, à la suite de la crise sanitaire, de la reprise imposée de 60% des dotations communales au financement des Zones de secours ou encore des désastres liés aux dernières inondations, dont on vient logiquement de parler, soumise à des contraintes budgétaires importantes et

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

déterminantes quant à son avenir. Cet état de fait nous impose, et nous imposera, de considérer, avec une rigueur à la hauteur de ce contexte, toute demande d'aide similaire émanant d'une structure hospitalière, pour peu qu'elle se manifeste..

La difficulté d'intervenir augmente encore dans le cas d'un hôpital privé et ce, même s'il rend bien sûr les mêmes services à la population qu'un hôpital public.

En supposant raisonnablement que, dans votre question, « un autre hôpital qui nous solliciterait » pour après soit, par exemple, l'hôpital d'Eupen ou celui de Saint-Vith, vous savez que ces derniers ont spontanément fait le choix de rejoindre le réseau privé chrétien CHC et ce, bien avant l'imposition du choix d'un réseau hospitalier par le Fédéral en 2019. De ce fait, ils bénéficient ou devraient bénéficier de l'appui financier de ce réseau privé.

Si les hôpitaux d'Eupen ou de Saint-Vith sont en difficulté, ce que je ne sais pas et ce dont je ne me réjouirais en aucun cas, ils peuvent également s'adresser à la Communauté germanophone. Cette dernière a en effet aujourd'hui la compétence « régionale » sur les établissements hospitaliers de son territoire.

La Communauté germanophone, dans le cadre de l'accord de coopération, n'a par ailleurs à ma connaissance, jamais fait mention d'une volonté de voir la Province aider ses hôpitaux, ni d'ailleurs de prioriser ces outils dans la sélection des affectations des moyens dégagés par la Province vers cette Communauté.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Pas d'intervention.

VIII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/437 : ENODIA – Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 septembre 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant poursuivre l'ordre du jour classique de notre Conseil et je vais vous demander de modifier un petit peu l'ordre du jour et de passer directement au point 74.

En effet, cette Assemblée générale a lieu à 19H00 et elle a absolument besoin du vote du Conseil provincial avant 19H00 où nous devons envoyer notre délégué effectif qui est Maxime DEGEY et le suppléant, je pense que c'est Hajib EL HAJJAJI.

Donc, pour bien faire, il faudrait quand même qu'ils soient porteurs d'une décision du Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de passer le point 74 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/437).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/370 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Zone de secours 3 « Hesbaye - Meuse - Condroz » : Remplacement de Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- On peut revenir au point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/370).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/371 : Évaluation de l'accord de coopération 2016-2020 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones et Accord de coopération 2021-2024 entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et les Communes germanophones.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 20-21/371).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission s'est réunie ce 28 septembre et a analysé donc cet accord de coopération.

Un Commissaire s'interroge : dans l'article 1er du nouvel accord, on évoque un montant de 1.500.000 euros non indexable ? Donc, il nous interroge sur le choix qui est ici posé.

Il lui est répondu que le nouvel accord est fixé jusqu'en 2024. Toutes les matières ont été revues. La Communauté germanophone doit nécessairement participer à l'effort collectif lié à la réforme de zones de secours.

Dans les cas présent, c'est la zone 6 qui est concernée, on l'a déjà évoqué tout à l'heure avec M. le Député et toujours le même principe de base : chaque habitant de la province doit être traité de façon équitable. Comme pour les autres matières, le même principe général de limite budgétaire est adopté. La notion d'indexation est toutefois maintenue entre 2020 et 2021.

Le Commissaire interroge à nouveau : les moyens alloués à la zone de secours 6 sont-ils à déduire de l'enveloppe du 1.500.000 euros ?

Il lui est répondu que non, ce financement viendra en plus, selon la méthodologie de calcul en application. La circulaire régionale du 3 septembre est arrivée au moment où l'accord de coopération était dans sa phase de finalisation. Le principe de globalisation doit se décliner ensuite par zone. Le montant envisagé pour la zone 6 doit encore être accepté, des discussions restent à venir. En conclusion, la finalisation et validation est encore en cours.

Le Commissaire s'interroge aussi sur le rapport d'évaluation : sera-t-il accessible pour les Conseillers provinciaux ?

Il lui est confirmé que ce rapport sera mis à disposition du Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

En cas de questions quant à ce rapport, doit-on s'adresser à la Province ou à la communauté germanophone ?

Il lui est répondu qu'a priori, c'est à la Province qu'il faudra s'adresser, ça reste l'interlocuteur premier.

Un autre Commissaire félicite l'accord conclu ici qui vous est présenté. Il a été homologué par notre Conseil, la Communauté germano et la conférence de d'arrondissement. Sera-t-il d'application pour tout l'exercice 2021 de façon rétroactive ? C'est la question qui est posée.

La réponse formulée est favorable. Les dossiers en cours doivent être transférés vers la Communauté germanophone et il va de soi qu'ils doivent être couverts pour l'exercice 2021, ou même pour l'ensemble de la période jusque la fin de la mandature.

Le Commissaire évoque aussi la simplification administrative. Il y a d'une part un montant versé de la Province vers la Communauté germanophone, d'autre part les montants versés directement par la Province aux bénéficiaires. Donc, le Commissaire s'interroge sur la différence.

Il lui est répondu que le détail est plus technique. En page 3 de l'accord, on parle d'une dérogation à l'article 9 qui permet de verser un montant direct aux organismes et associations. Pour ne pas alourdir les choses, le dispositif est maintenu en l'état, selon un accord entre la Province, la Communauté germanophone et la Conférence.

Encore une question donc, il est prévu qu'un rapport d'évaluation sera établi par un comité d'accompagnement, composé de représentants du Collège, de la Communauté germanophone et du Gouvernement germanophone. En ce qui concerne les instances décisionnelles, c'est un représentant du Conseil qui est désigné. Pourquoi désigne-t-on un représentant du Collège plutôt que du Conseil dans le comité d'accompagnement ?

Il lui est répondu que le cheminement du rapport prévoit qu'il est présenté au Collège, puis dans un second temps au Conseil. Ceci explique cela. Il existe une délégation du Conseil vers le Collège mais c'est le Conseil qui votera le rapport.

Ce point a été adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

En ce qui concerne la première résolution de ce point relative à l'évaluation de l'accord de coopération 2016-2020, il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend dès lors connaissance de ladite résolution.

Concernant la seconde résolution relative à l'accord de coopération 2021-2024, un vote de notre Assemblée est nécessaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nous passons donc au vote sur ce document.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/372 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces wallonnes » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/373 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service social des Agents provinciaux » (SSAPL) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/374 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/375 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/376 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châtaigneraie » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/377 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2018-2022 conclu avec l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » (ORW) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/378 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 7 à 13 de l'ordre du jour (documents 20-21/372 à 20-21/378) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 20-21/375 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 28 septembre 2021. Une seule question est posée sur le document 20-21/375. Le Commissaire se questionne sur la page 5 du rapport. Il y fait mention que l'année 2019 présente un bénéfice qui s'explique par une augmentation des subsides perçus. Il souhaiterait donc savoir d'où proviennent les subsides supplémentaires reçus.

Il lui est répondu que ces subsides ne proviennent pas de la Province. Il semblerait qu'il s'agit de la Ville mais ce sera à vérifier. Un mail sera envoyé pour confirmation après vérification. J'ajoute qu'on a reçu ce mail hier et qu'il s'agit bien de la Ville de Liège.

C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les six autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 20-21/379 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Malmundarium » dans le cadre de l'organisation de deux expositions d'avril 2021 à février 2022 à Malmedy.

Document 20-21/380 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers » pour l'organisation de la 15ème édition du Jazz à Verviers Music Festival, du 10 au 24 septembre 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Document 20-21/381 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien à l’asbl « Festival International du Rire de Liège » aux fins de soutenir financièrement le VOO Rire 2021 du 19 au 25 octobre 2021.

Document 20-21/382 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2021 à 18 bibliothèques reconnues.

Document 20-21/383 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Nuits de Septembre » – Festival de Wallonie de Liège, pour son fonctionnement 2021.

Document 20-21/384 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « POTauFEU Théâtre », dans le cadre de la création artistique déambulatoire urbaine « Oufti la parade ! », programmée le 15 octobre 2021 à Liège.

Document 20-21/385 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d’utilité publique « Bolly Charlier » pour sa programmation du second semestre 2021.

Document 20-21/386 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Odessa M.A. » pour l’enregistrement des albums des groupes DAN SAN et The Feather en 2022.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 14 à 21 de l’ordre du jour (documents 20-21/379 à 20-21/386) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents n’ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c’est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale, quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 20-21/387 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée en Plein Air du Sart-Tilman » dans le cadre d'un monument dédié aux victimes du Covid-19 dont l'inauguration est prévue en avril 2022.

Document 20-21/388 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Audience-K » pour la réalisation de l'édition d'un livre de jazz intitulé « The Real Book – Édition liégeoise » durant l'année 2022.

Document 20-21/389 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège » pour l'organisation de « Politik – Rencontres Internationales cinéma et politique » du 15 au 20 novembre 2021 à Liège.

Document 20-21/390 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Welkenraedt » dans le cadre de la création « Amikeyo : projet Moresnet neutre » en résidence du 22 avril au 20 octobre 2021.

Document 20-21/391 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Flémalle » pour la Fête de la Lumière le 11 décembre 2021.

Document 20-21/392 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cie Espèces de... » – Création théâtrale du spectacle « Petits Poi(d)s » durant l'année 2021.

Document 20-21/393 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Voix de Femmes » dans le cadre de la 15ème édition du Festival « Voix de Femmes » du 14 au 30 octobre 2021 à Liège.

Document 20-21/394 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Sylvain Plouette dans le cadre du spectacle seul en scène « Je ne suis pas tout Sol dans ma tête » programmé durant la saison 2021-2022 en province de Liège.

Document 20-21/395 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « ATMOS'FAIR » dans le cadre du Festival Vibrations 2021 qui se déroule du 17 au 19 septembre 2021 à Malmedy.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 22 à 30 de l'ordre du jour (documents 20-21/387 à 20-21/395) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces neuf documents n'ayant soulevé aucune remarque et aucune question, c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions.

Document 20-21/396 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi », pour l'organisation des Coups d'envoi des Fêtes de Wallonie les 11 et 12 septembre 2021 à Liège.

Document 20-21/397 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 20-21/398 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Prise en charge de la rémunération de deux agents non provinciaux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 31, 32 et 33 de l'ordre du jour (documents 20-21/396, 20-21/397, 20-21/398) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 20-21/397 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce mardi 28 septembre et a notamment pris connaissance et débattu du point 20-21/397 concernant l'octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Un Commissaire interroge le Député-Président sur la ligne du temps présentée dans le document où on lit notamment que suite à une communication du Ministre de Tutelle daté du 30 juillet, la décision est prise par le Collège de libérer 75.000 € par Conférence d'arrondissement le 19 août seulement.

Le Commissaire pose deux questions : que s'est-il passé entre le 15 juillet et le 31 juillet ? Des agents ont-ils pu être mis à disposition durant cette période ? Et est-ce que la décision rétroactive du 19 août correspond bien à une prise de fonction au 1^{er} août ?

Le Député-Président commence par rappeler qu'effectivement des agents ont été tout de suite opérationnels sur le terrain : il cite notamment l'exemple de l'aide pour la stabilité des bâtiments à Verviers et renvoie vers les notes élaborées par le Collège pour plus détails.

Il explique ensuite que, si la décision est délibérée tardivement, c'est parce qu'il a fallu définir les profils souhaités par les Conférences de Bourgmestres. Redéfinition qui n'est toujours pas finie puisqu'une des personnes embauchées a été accidentée et sera bientôt remplacée.

Enfin, le Député-Président rappelle le mode choisi : la Province met à disposition les sommes et ce sont les Conférences des Bourgmestres qui procèdent à l'embauche du profil recherché.

Il justifie notamment cette procédure par les différences existantes entre les différentes villes et communes sinistrées avec notamment des administrations communales elles-mêmes impactées en matériel et en personnel.

Il conclut en faisant référence au nouveau département défini par le Collège et qui veille avec les Conférences d'arrondissement pour répondre aux besoins au fil des jours.

C'était une prise de connaissance donc il n'y a pas eu de vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Les deux autres documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question.

En ce qui concerne le document 20-21/397, votre première Commission vous invite à en prendre connaissance.

Concernant les documents 20-21/396 et 398, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pour le document 20-21/397, il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nous passons maintenant au vote sur les documents 20-21/396 et 20-21/398. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour ces deux documents ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne les documents 20-21/396 et 398 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/399 : Octroi de subventions en matière de Protocole – Demande de soutien de l'asbl « Kin Porte le Projet » dans le cadre de l'organisation du Festival Feel Good du 2 au 5 septembre 2021 à Aywaille.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 20-21/399).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc pas 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 201-21/445 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de l'asbl « Conférence des Élus de Meuse-CondrozHesbaye » – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 20-21/446 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur de 3 Agences immobilières sociales – Dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 20-21/445, 20-21/446) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission s'est donc réunie mardi et un Commissaire pose la question de la répartition des subsides entre les différentes Conférences d'arrondissements en affirmant notamment que l'arrondissement de Verviers est, sans doutes selon lui, celui le plus impacté.

Le Député-Président répond en citant certes les communes de Verviers, Pepinster et Limbourg mais aussi celles de Chaudfontaine, Trooz et Liège qui sont, elles, sur l'arrondissement de Liège, sans oublier les communes impactées dans l'arrondissement de Huy-Waremme et les communes classées « catégorie 2 » même s'il dit ne pas aimer ce classement.

Un autre Commissaire s'interroge sur la mission confiée à Liège Expo. Il est répondu que ce n'est pas un subside déguisé à l'IGIL mais une réponse à un besoin et à une sollicitation concrète dans le cadre de la réparation des impacts liés aux inondations avec, entre autres, des interventions de la personne embauchée sur la commune de Trooz.

Enfin, nous sommes aussi informés que le contrat de la personne embauchée prendra fin ce jeudi 30 septembre suite à des urgences à gérer dans l'entreprise-même.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Notre Commission a voté à 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

POINT EN URGENCE - Document 20-21/447 : Demande de subvention de la S.C.R.L. F.S. PROPAC pour une activité de gestion et de distribution de dons.

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription en urgence pour ce point.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jour, et celui-ci demande à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Le document a été déposé sur le portail du Conseil.

Nous passons donc au vote sur l'urgence :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Ensuite, ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Monsieur GUCKEL à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président et je demanderai au Député-Président de rectifier le tir si quelques coquilles s'étaient installées dans mon propos étant donné que la Commission s'est déroulée juste avant le Conseil provincial.

Donc, Monsieur le Député-Président explique que vu l'urgence des événements, la Province a établi un call center et ce call center a répondu, bien entendu, aux attentes de la population souhaitant faire des dons.

L'accueil des dons était de plus en plus important donc différents sites ont été mis à disposition pour cet entrepôt et quand on parle de dons relativement importants, on tournait plus ou moins au tour de 400 palettes, ce qui représentait plus ou moins 250 tonnes de produits divers.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Donc, la gestion de tri et de nettoyage était une tâche extrêmement compliquée étant donné que nous n'avons pas eu que des produits de première « qualité » donc a été décidé assez rapidement de travailler avec une société coopérative PROPAC donc il est question ici et elle a été mandatée pour gérer cette logistique qui était extrêmement importante.

Donc, un budget a été décidé afin de permettre de tenir cette gestion jusque plus ou moins le mois de décembre, si j'ai bien compris c'est là que j'avais un petit doute, pour finalement arriver à gérer l'ensemble de ces stocks.

Une question a été posée, qui était de savoir quelle était cette société PROPAC et la réponse du Député-Président était que cette société PROPAC est une association de plusieurs sociétés de travail adapté qui sont les sociétés Jean Del'Cour, Val du Geer, Ateliers du Monceau.

Le vote est à l'unanimité. Merci

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur le document 20-21/447 :

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/400 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège Huy Waremme » – Exercice 2019/Prévisions 2020

Document 20-21/401 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « Tadam » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 20-21/400 et 20-21/401) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/402 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers » dans le cadre de l'organisation d'ateliers créatifs et collectifs durant l'été 2021.

Document 20-21/403 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme des soins palliatifs en Province de Liège » dans le cadre ses activités 2021.

Document 20-21/404 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Fonctionnement 2021.

Document 20-21/405 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 Degrés » dans le cadre de l'organisation de deux courses « Woman race » le 12 septembre à Eupen et le 19 septembre 2021 à Liège.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 39 à 42 de l'ordre du jour (documents 20-21/402 à 20-21/405) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 20-21/406 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Olympic Urban Festival » – Organisation de l'Urban Youth Games du 24 septembre au 29 octobre 2021.

Document 20-21/407 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C. Pesant Club Liégeois » dans le cadre de la course « Liège-Bastogne-Liège espoirs » le 18 septembre 2021.

Document 20-21/408 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Académie de Karaté Leponce » – Organisation de la 5ème édition de l'Open International de Karaté de la Province de Liège le 9 octobre 2021 à Herstal.

Document 20-21/409 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C.S. Sart-Tilman » – Fonctionnement 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43 à 46 de l'ordre du jour (documents 20-21/406 à 20-21/409) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 20-21/410 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège » dans le cadre de divers achats durant l'année 2021.

Document 20-21/411 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Rollingchairs » dans le cadre de l'achat d'une chaise roulante adaptée à la pratique du tennis, durant l'exercice 2021.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 de l'ordre du jour (documents 20-21/410 et 20-21/411) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/412 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville » – Fonctionnement 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 20-21/412).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc pas 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/413 : Désignation, au 1er septembre 2021, d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing supérieur.

Document 20-21/414 : Désignation, au 1er septembre 2021, d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Paramédical.

Document 20-21/415 : Désignation, au 1er septembre 2021, d'un receveur spécial des recettes à l'École Polytechnique de Huy.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 50, 51 et 52 de l'ordre du jour (documents 20-21/413 à 20-21/415) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/416 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléante pour la Direction générale Transversale.**Document 20-21/417 : Désignation de comptables des matières effective et suppléante pour la Régie de la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 53 et 54 de l'ordre du jour (documents 20-21/416 et 20-21/417) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/418 : Adhésion à la centrale d'achat de la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux), permettant d'acquérir des fournitures et services IT.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 20-21/418).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 11 voix pour et 1 abstention que votre troisième

Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/419 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme didactique de la Province de Liège » – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 56 de l'ordre du jour (document 20-21/419).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur Mme FRENAY qui remplace M. MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce jeudi 23 septembre, notre troisième Commission s'est réunie pour examiner le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Ferme didactique de la Province de Liège ».

Un Commissaire s'est interrogé sur le nouveau contrat de gestion en cours d'élaboration. Il s'interroge pourquoi le contrat de gestion de 2010 doit être revu ? Il demande si les 5 équivalents temps plein sont menacés par le nouveau contrat de gestion ?

Il lui est répondu par l'administration que les statuts de l'asbl ont été modifiés et voilà pourquoi le contrat de gestion a également dû être revu. Le personnel n'est évidemment pas du tout menacé.

Le rapport est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/420 : Pôles territoriaux – Adhésion des écoles provinciales d'enseignement secondaire ordinaire – Positionnement de l'IPSS Micheroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour (document 20-21/420).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, M. Didier NYSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers Collègues.

La Commission s'est réunie le 23 septembre dernier et le point relatif aux pôles territoriaux a soulevé deux questions d'éclaircissement.

La première question portait sur la notion d'intégration totale. Il lui a été répondu au Commissaire que ce vocable concernait la manière dont on intégrait les enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé dans les écoles d'enseignement ordinaire.

Un second Commissaire interroge sur les raisons du traitement particulier de l'Ipess de Micheroux par rapport aux autres établissements provinciaux. Il lui est répondu que l'Ipess, organisant de l'enseignement spécialisé est une école partenaire et non une école siège et que c'est donc pour cette raison qu'elle est traitée de façon particulière.

Moyennant ces deux questions de clarification, le point est adopté par 10 voix moins une abstention. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/421 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de rivière Meuse Aval et affluents » (CRMA) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 58 de l'ordre du jour (document 20-21/421).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DUBOIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour.

Votre quatrième Commission s'est réunie le vendredi 24 septembre 2021 à 17h au Val Benoit et a analysé le document 20-21/421.

Plusieurs questions sont posées sur le rôle des contrats Rivières Meuse Aval. Quels sont leurs avis ? Quelles sont leurs différentes actions ? Les suivis des Communes vers la Province ? Bref, beaucoup d'inconnues.

La Commission propose d'inviter les responsables des contrats Rivière Meuse Aval et Comités locaux pour pouvoir en débattre avec eux.

Le vote du point est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/422 : Perspective d'acquisition d'un terrain sis rue de Landen à Hannut, en indivision avec la Ville de Hannut, en vue d'une cession ultérieure à la Ville, de manière à constituer une subvention en nature.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 59 de l'ordre du jour (document 20-21/422).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarques. J'invite le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Deux Conseillères notifient juste que la somme est colossale, surtout en cette période de restructuration budgétaire.

Un autre Conseiller notifie que cela n'est pas cohérent avec notre politique de bienveillance sur le fait de la rationalité des bâtiments surtout apparemment là-bas vu qu'il y a beaucoup de bâtiments qui sont vides aux alentours.

Monsieur le Député nous répond qu'en fait, c'est une décision a eu lieu déjà en 2014, si je ne m'abuse 2015, donc de toute façon que ça avait été notifié et c'est déjà trop tard pour revenir sur la déclaration.

La Commission s'est prononcée par 5 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/423 : de Hesbaye – Site de Crisnée – Sollicitation de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'étendre une servitude d'égouttage.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 60 de l'ordre du jour (document 20-21/423).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/424 : Marché public de Travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Haute École de la Province de Liège – Site Godefroid Kurth – Réfection de la toiture-parking et équipements annexes.

Document 20-21/425 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Château de Jehay – Interventions sur le gros-œuvre intérieur.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 61 et 62 de l'ordre du jour (documents 20-21/424, 20-21/425) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/426 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture », dans le cadre de l'émission « Rat des Villes, Rat des Champs » – Année 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour (document 20-21/426).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/427 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement durable – Proposition de convention entre la Commune de Marchin et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité Chemin de Sandron.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour (document 20-21/427).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/428 : Organisation du Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège – approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 65 de l'ordre du jour (document 20-21/428).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/429 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 66 de l'ordre du jour (document 20-21/429).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 20-21/430 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction générale des Infrastructures et du Développement durable – Institut provincial d'enseignement agronomique de La Reid : Construction d'un hangar pour matériel agricole.

Document 20-21/431 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Département des Bâtiments provinciaux – École Polytechnique de Seraing : Rénovation de certains éléments de la toiture et des bardages du bâtiment central.

Document 20-21/432 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Centre provincial de formation de tennis de Huy – Couverture des terrains de padel.

Document 20-21/433 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction

Générale des Infrastructures et du Développement durable – Évacuation et traitement de terres sur le site provincial d'Amay.

Document 20-21/434 : Marché public de Travaux – Procédure ouverte – Adaptation des documents du marché – Complexe des Hauts-Sarts – Aménagement du Centre de Traitement du Linge de la Province de Liège et construction d'un hall de stockage de papier.

Document 20-21/435 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Crisnée – Démolition du bâtiment principal.

Document 20-21/436 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Verviers, site de Mangombroux – Rénovation et isolation des toitures.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 67 à 73 de l'ordre du jour (documents 20-21/430 à 20-21/436) ont été regoupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 20-21/430 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La quatrième Commission s'est tenue le vendredi 24 septembre à 17 heures dans les locaux de la Province du Val Benoit.

Une Commissaire a posé deux questions sur le document 20-21/430 concernant la construction d'un hangar pour le matériel agricole à l'Institut provincial de La Reid.

Une première question d'information a été posée concernant les caractéristiques du bâtiment. Il s'agit d'un hangar en bardage bois de 20 mètres sur 6 mètres, fermé et chauffé, situé à côté des ateliers pour abriter 6 tracteurs et 2 remorques.

La Commissaire s'inquiète quant à l'augmentation du coût des marchandises, les répercussions économiques que cela peut engendrer et si cette augmentation sera prise en considération entre le lancement du marché public et la soumission.

La réponse apportée est qu'il y a une clause de révision de dossier afin de réévaluer et ajuster les coûts en fonction du cours du marché des matériaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le vote a été groupé et le vote a été unanime.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Les six autres documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

RAPPEL : Document 20-21/437 : ENODIA – Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 septembre 2021.

M. LE PRESIDENT.- Le point 74 a été examiné il y a peu et notre ami Maxime est allé porter notre vote à l'assemblée générale, nous passons donc au point suivant.

Document 20-21/438 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'économie publique, sociale et coopérative » (CIRIEC) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/439 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Groupement de Redéploiement Économique du Pays de Liège » (GRE-Liège) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

Document 20-21/440 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » (FTPL) – Exercice 2019/Prévisions 2020.

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Points 75, 76 et 77 de l'ordre du jour (documents 20-21/438 à 20-21/440) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 20-21/441 : Marché public de Fournitures et Services – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un mammographe numérique DR et d'une station d'acquisition neufs ainsi que la maintenance de type « full omnium » pendant 4 années prenant cours le lendemain de la réception provisoire du matériel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 78 de l'ordre du jour (document 20-21/441).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/443 : Cultes – Compte 2019 de la Mosquée Barbaros Hayrettin Pasa Cami, rue Saint-Quirin, 1 à 4960 Malmedy – Prise de connaissance.

Document 20-21/444 : Cultes – Budget 2022 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 79 et 80 de l'ordre du jour (documents 20-21/443, 20-21/444) ont été regoupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. En ce qui concerne le document 20-21/443, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

En ce qui concerne le document 20-21/444, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pour le document 443, il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Nous passons à présent au vote sur le document 20-21/444.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 81 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour et je vous retrouve d'ici une petite heure à l'aéroport de Bierset pour la poursuite du Conseil.

Je vous remercie.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 25 octobre 2021 à 16H30.

La réunion publique est levée à 19H00.